



Ministère de l'Éducation Nationale
République de Côte d'Ivoire



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

UNESCO
INSTITUTE
for
STATISTICS

Le financement de l'éducation en Côte d'Ivoire, 2006-2015

Sur le modèle des Comptes Nationaux de l'Éducation

Volume I : Analyse et annexe 1

Version 28 Juillet 2016



Global and Regional Activities Programme

Education Financing

Development of methodologies to improve national reporting on financial flows

LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION EN CÔTE D'IVOIRE, 2006-2015	8
<i>SUR LE MODÈLE DES COMPTES NATIONAUX DE L'ÉDUCATION</i>	8
1. Introduction	8
1.1. Contexte et justification du projet	9
1.2. Présentation du système éducatif	10
2. Méthodologie	14
2.1. La méthodologie des Comptes Nationaux de l'Éducation (CNE) :	14
2.2. Flux financiers et classification	15
2.3. Sources et traitement des données	17
2.4. Difficultés et limites	19
3. Principaux résultats	21
3.1. Vue d'ensemble du secteur	21
Dépenses par élève	28
3.2. Analyse par entité administrative	30
3.3. Dépenses des ménages	48
4. Comparaisons régionales	54
5. Recommandations, perspectives et pérennisation du processus	57
CONCLUSION	58
ANNEXE 1 : TABLEAUX DE DONNÉES	62
ANNEXES 2 : TABLEAUX CNE COMPLETS, 2006-2015 (VOLUME II)	68

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : DOMAINE, DIMENSIONS ET FLUX DU CNE EN CÔTE D'IVOIRE	16
FIGURE 2: DÉPENSES TOTALES POUR L'ÉDUCATION (TOUTES SOURCES), 2006-2015	21
FIGURE 3: DÉPENSES TOTALES PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT (%), 2006-2015	22
FIGURE 4: DÉPENSES TOTALES POUR L'ÉDUCATION PAR SOURCE ET EN % DU PIB, 2006-2015	23
FIGURE 5: DÉPENSES PAR TRANSACTION ÉCONOMIQUE ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT (TOUS NIVEAUX), 2014	24
FIGURE 6: DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES EN % DU PIB ET DU TOTAL DES DÉPENSES PUBLIQUES, 2006-2014	25
FIGURE 7: DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT EN % DU PIB, 2006-2014	25
FIGURE 8: DÉPENSES TOTALES PAR FINANCEUR-ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, 2006-2015	26
FIGURE 9: DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVES, TOUTES SOURCES ET SOURCES PUBLIQUES SEULEMENT, FCFA CONSTANTS DE 2014, 2006-2015	29
FIGURE 10: MENET : DÉPENSES TOTALES, 2006-2015	30
FIGURE 11: MENET : DÉPENSES TOTALES PAR NIVEAU (%), 2006-2015	31
FIGURE 12: MENET : DÉPENSES PAR NIVEAU ET NATURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ADMINISTRATIONS (%), 2014	32
FIGURE 13: MENET : DÉPENSES PAR NIVEAU ET PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT, 2014	33
FIGURE 14: DÉPENSES DU MENET PAR ÉLÈVE ET PAR NIVEAU, 2006-2015	33
FIGURE 15: DÉPENSES TOTALES DU MESRS POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE, 2006-2015	34
FIGURE 16: DÉPENSES DU MESRS PAR NATURE, 2006-2015	37
FIGURE 17: DÉPENSES DU MESRS PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT, 2014	38
FIGURE 18: DÉPENSES DU MESRS PAR ÉLÈVE (ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR), 2006-2015	38
FIGURE 19: MEMEASFP: DÉPENSES TOTALES, 2006-2015	40
FIGURE 20: MEMEASFP: DÉPENSES PAR NIVEAU ET NATURE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ADMINISTRATIONS (%), 2014	41
FIGURE 21: MEMEASFP : DÉPENSES PAR NIVEAU (%), 2006-2015	42
FIGURE 22: DÉPENSES DU MEMEASFP PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT, 2014	43
FIGURE 23: DÉPENSE MOYENNE DU MEMEASFP POUR LA EFTP PAR ÉLÈVE PAR NIVEAU, 2006-2015, FCFA CONSTANTS DE 2014	44
FIGURE 24: REVENUS DES COGES PAR ÉLÈVE, PAR SOURCE, 2014	46
FIGURE 25: DÉPENSES DES COGES, PAR ÉLÈVE, 2014	46
FIGURE 26: SOURCES DE REVENU DES COGES DU PRIMAIRE, 2014	47
FIGURE 27: DÉPENSES MOYENNES DES MÉNAGES PAR ÉLÈVE, 2008 ET 2014	48
FIGURE 28: DÉPENSES MOYENNES DES MÉNAGES PAR ÉLÈVE SELON LE QUINTILE DE RICHESSE RAPPORTÉES AUX DÉPENSES DU QUINTILE LE PLUS PAUVRE (Q1), 2014	49
FIGURE 29: MOYENNE PAR ÉLÈVE DÉPENSÉE PAR LES MÉNAGES AU PRIVÉ RAPPORTÉE À LA MOYENNE AU PUBLIC, 2008 ET 2014	50
FIGURE 30: DÉPENSES MOYENNES DES MÉNAGES PAR ÉLÈVE POUR L'ÉDUCATION SELON LA NATURE DE LA DÉPENSE, 2008 ET 2014	52

FIGURE 31: DÉPENSES DES MÉNAGES PAR ÉLÈVE SELON PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET NATURE DE LA DÉPENSE, 2014	53
FIGURE 32: DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES POUR L'ÉDUCATION EN % DU PIB, AFRIQUE, ANNÉE PLUS RÉCENTE (2010-2014)	54
FIGURE 33: DÉPENSES POUR L'ÉDUCATION (TOUS NIVEAUX) EN % DU TOTAL DES DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, AFRIQUE, ANNÉE PLUS RÉCENTE (2010-2014)	55
FIGURE 34: DÉPENSE MOYENNE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR ÉLÈVE DU PRIMAIRE, \$PPA (CONSTANTS), AFRIQUE, 2010-2014	55
FIGURE 35: DÉPENSES POUR LE PERSONNEL EN % DU TOTAL DES DÉPENSES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, AFRIQUE, ANNÉE PLUS RÉCENTE (2010-2014)	56

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: POURCENTAGE DES DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET PAR NATURE, 2014	27
TABLEAU 2: DÉPENSES PAR ÉLÈVE PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, TOUTES SOURCES, 2006-2015, FCFA CONSTANTS DE 2014	29
TABLEAU 3: DÉPENSES MOYENNES DES MÉNAGES PAR ÉLÈVE PAR NIVEAU D'ÉDUCATION ET MILIEU DE RÉSIDENCE	48
TABLEAU 4: DÉPENSE MOYENNE DES MÉNAGES PAR ÉLÈVE SELON LE QUINTILE DE RICHESSE ET LE NIVEAU D'ÉTUDES	49
TABLEAU 5: DÉPENSES DES MÉNAGES, MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR NIVEAU SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT, 2008 ET 2014	50
TABLEAU 6: DÉPENSES DES MÉNAGES POUR L'ÉDUCATION, MOYENNE PAR ÉLÈVE SELON LA NATURE, L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ, 2014, (FCFA)	51

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

AAP : Ateliers d'Application et de Production

ARSTM : Académie Régionale des Sciences et Technique de la Mer

BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

BT : Brevet de Techniciens

CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique

CE1 : Cours Élémentaires première année

CE2 : Cours Élémentaires deuxième année

CEPE : Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires

CET : Collèges d'Enseignement Technique

CFP : Centre de formations professionnelles

CITE : Classification Internationale Type de l'Éducation

CM1 : Cours Moyens première année

CM2 : Cours Moyens deuxième année

CNE : Comptes Nationaux de l'Éducation

COGES : Comités de Gestion des Établissements Scolaires publics

COMOREX : Comité de mobilisation des ressources extérieures

CP1 : Cours Préparatoires première année

CP2 : Cours Préparatoires deuxième année

CPM : Centre de Perfectionnement aux Métiers

CROU : Centre Régional des Œuvres Universitaires

DAPS-COGES : Direction de l'Animation et de promotion et le Suivi des Comités de Gestion des Établissements Scolaires

DIS : Diplôme d'Instituteur Stagiaire

ECG : École de Commerce et de Gestion

ENA : École Nationale d'Administration

ENS : École Normale Supérieur

ENS : École Normale Supérieure

ENSEA : École Nationale de Statistiques et d'Économie Appliquée

ENV : Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages

ESATIC : École Supérieure Africaine Techno. Info. Comm.

ETFP : Enseignement Technique et Formation Professionnelle

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FP : Formation Professionnelle

IFPB : Instructeurs de Formations Professionnelles de Bases

INFAS : Institut National de Formation des Agents de la Santé

INFJ : Institut National de Formation Judiciaire

INFPA : Institut National de Formation Professionnelle Agricole

INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports

INP-HB : Institut de formation supérieure technique

INS : Institut National de la Statistique

INSAAC : Institut National Supérieur des Arts et Action Culturelles

INSAAC : Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle

IPNETP : Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel

ISTC : Institut des Sciences et Techniques de la Communication

ISU : Institut de Statistique de l'UNESCO

LMD : Licence Master Doctorat

LP : Lycées professionnels

LT : Lycée Technique

MEMEASFP : Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale

MENET : Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

METFP : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ();

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PIB : Produit Intérieur Brut

PPA : Parité de Pouvoir d'Achat

PPU : Programme Présidentiel d'Urgence

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RESEN : Rapport d'État du Système Éducatif National

SCN : Système de comptabilité nationale

TAMA : Taux d'Accroissement Moyen Annuel

TBS : Taux Brut de Scolarisation

UA : Union Africaine

UMF : Unités Mobiles de formation

Préface

Les pressions liées à l'extension de la couverture de l'éducation et au maintien d'un accès équitable à l'école ont des implications financières considérables. En outre, dans le contexte actuel où la capacité des États africains à financer l'expansion de leur système éducatif est plus que jamais questionnée (A. Mingat et al. 2010), le financement privé de l'éducation apparaît incontournable.

Dans cette perspective, il devient primordial de disposer de statistiques afin d'évaluer l'ampleur et la nature des contributions du gouvernement mais aussi des ménages aux dépenses d'éducation, dans différents contextes nationaux.

C'est pour toutes ces raisons que le 16 septembre 2013, la Côte d'Ivoire a marqué son accord pour participer, avec sept (7) autres pays de l'Afrique et de l'Asie, au projet de l'Institut des Statistiques de l'UNESCO sur l'amélioration de la qualité et de la couverture des données relatives au financement de l'éducation.

Trente-quatre (34) mois après son lancement, ce projet, le premier du genre dans notre pays, a abouti à l'élaboration des Comptes Nationaux de l'Éducation (CNE) qui couvre la période 2006-2015.

Le présent rapport met à la disposition des décideurs, des acteurs, des partenaires et des chercheurs des informations dont ils ont besoin pour fonder leurs actions en vue du développement du système éducatif en Côte d'Ivoire.

Le succès de ce projet est le fruit d'une collaboration réussie entre des cadres nationaux des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement technique, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Il a bénéficié également d'une forte implication des ministères du budget, de l'économie et des finances et de l'Institut National des Statistiques avec l'appui des experts internationaux.

Aussi, voudrais-je féliciter cette équipe multisectorielle pour sa mobilisation exemplaire et la qualité du travail fourni.

Je renouvelle ma profonde reconnaissance aux partenaires techniques et financiers qui ont contribué de façon décisive à la réalisation de ce projet. Il s'agit particulièrement de l'ISU et de l'HIPE.

Je reste persuadée que les résultats de ce travail constituent pour notre pays, des indicateurs nécessaires à l'élaboration de stratégies adaptées au développement du système éducatif ivoirien.



Madame Kandia CAMARA
Ministre de l'Éducation Nationale



Le financement de l'éducation en Côte d'Ivoire, 2006-2015

Sur le modèle des Comptes Nationaux de l'Éducation

1. Introduction

Conscient du fait que l'éducation constitue un droit fondamental, indispensable au développement de l'individu et de la société, le gouvernement ivoirien a pris l'option d'aller vers une éducation de qualité pour tous. La volonté politique nettement affichée d'atteindre la scolarisation universelle a toujours guidé les actions en faveur du secteur de l'éducation, même si sa mise en œuvre est souvent contrariée par les crises économiques et socio-politiques récurrentes.

Cette politique a permis d'atteindre des résultats non négligeables. Ainsi, le TBS primaire est passé de 83% en 2011 à 95,5% en 2015. L'état des lieux de l'école ivoirienne révèle en outre que le sous-secteur de l'éducation nationale et de l'enseignement technique, durant la période 2011-2015, se caractérise globalement par une amélioration de l'accès à tous les niveaux, des taux d'achèvement et taux de réussite aux différents examens.

Cette amélioration est rendue possible grâce à la mobilisation toujours plus importante des ressources publiques (20 à 22% du budget soit 4% du PIB), la forte implication des ménages (30 à 37% des dépenses totales en éducation), notamment à travers les Comités de Gestion des Etablissements Scolaires publics (COGES) et un appui constant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Aujourd'hui, l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers la volonté du président de république s'engage à rendre l'école effectivement gratuite pour le primaire et obligatoire pour les enfants de 6-16 ans dès l'année scolaire 2015-2016. Au niveau de l'enseignement supérieur, la réforme LMD et la construction de nouvelles universités participent de cette volonté. L'objectif étant de réinstaller l'école dans ses fondamentaux et d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation et de la formation.

Toutes ces réformes ne sauraient se faire sans une planification efficiente et donc une maîtrise des données fiables permettant de faire le suivi et l'évaluation du système. La réalisation des Comptes Nationaux de l'Education (CNE), la première du genre en Côte d'Ivoire s'inscrit dans ce cadre. L'objectif

étant de faire l'état des lieux sur le financement de l'éducation en Côte d'Ivoire. Après la présentation du système éducatif national et des différents flux financiers qui l'alimentent, l'étude met en exergue la répartition des dépenses publiques selon le niveau avec un accent sur la part de l'éducation de base avant de faire des recommandations en vue d'un système éducatif toujours plus performant.

1.1. Contexte et justification du projet

Les données financières constituent parmi les données les plus demandées au plan national et international. L'importance d'avoir accès à des données complètes et comparables sur le financement de l'éducation est avérée avec les besoins grandissants de planification, de gestion et de mobilisation des ressources financières pour l'éducation. Tous les acteurs du secteur éducatif s'accordent à penser qu'il ne peut y avoir d'amélioration significative et durable de l'éducation dans les pays en voie de développement sans données fiables et régulières permettant de mesurer la qualité de leur système éducatif. Aussi, certaines institutions internationales octroient et renouvellent leur financement en fonction des performances et de la disponibilité des données financières. Pourtant, plusieurs pays font face à des difficultés à faire un suivi adéquat des flux financiers pour l'éducation.

C'est pour contribuer à pallier cette difficulté que trois agences de l'UNESCO, l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU), le Pôle de Dakar de l'UNESCO et l'Institut international en planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE), ont initié le Projet sur la collecte et l'analyse des données sur le financement de l'éducation.

Ce projet collaboratif est financé par le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME-GPE). Il a pour objectif d'améliorer la complétude et la qualité des données financières sur l'éducation disponibles pour les décideurs nationaux et pour leur soumission au niveau international.

Huit (08) pays d'Afrique et d'Asie ont participé à ce projet, travaillant selon le cadre méthodologique commun des Comptes Nationaux de l'Éducation (CNE). Tous les pays ont travaillé sur les dépenses publiques en éducation, et ont développé des outils de compilation et d'analyse pour le suivi du secteur au niveau national et pour rapporter les données au niveau international via l'ISU.

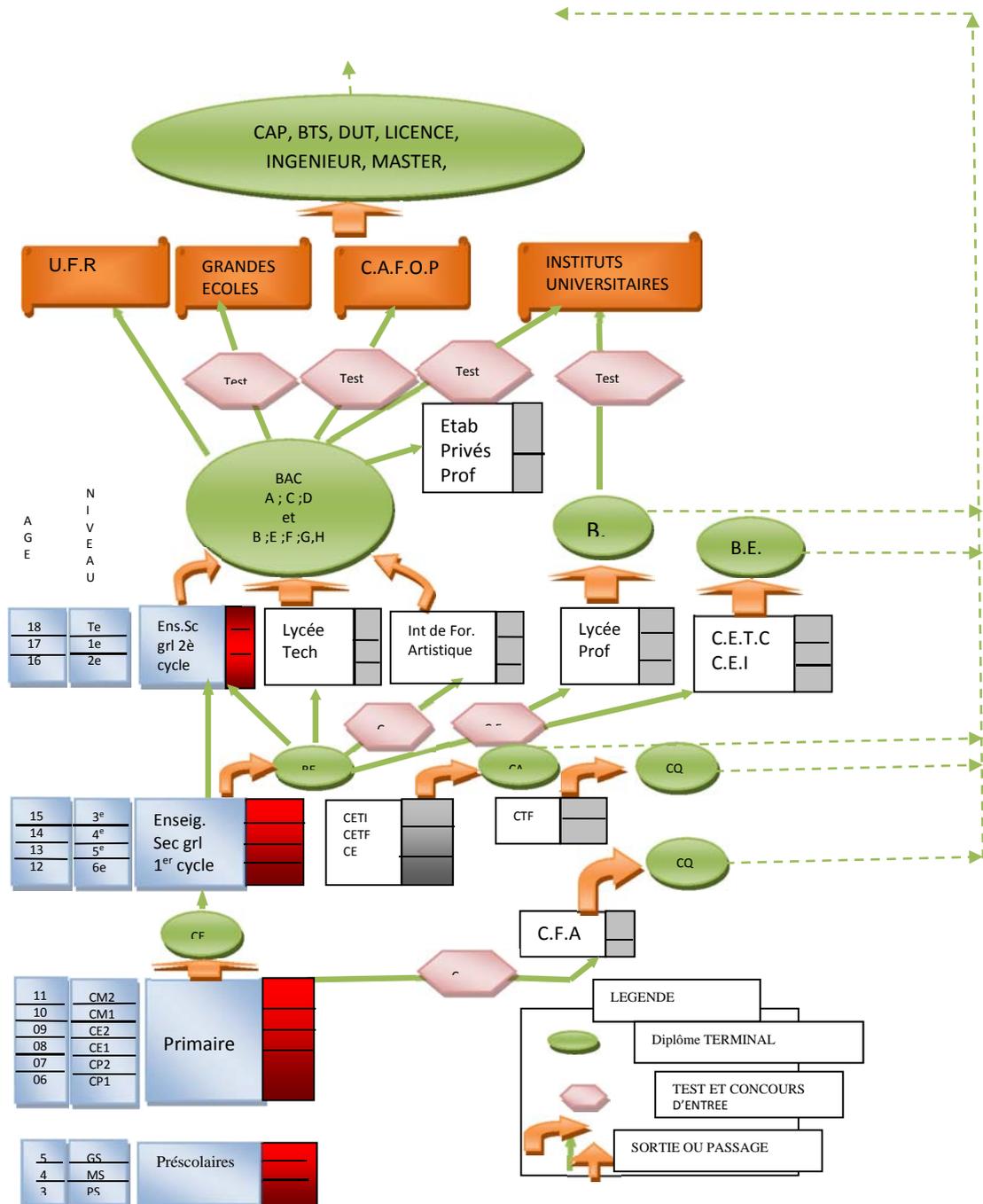
En plus, les pays se sont spécialisés sur des thèmes additionnels par groupe de deux :

- ✓ La Guinée et le Zimbabwe pays ont travaillé sur l'allocation des ressources publiques dans le système (thème A).
- ✓ La Côte d'Ivoire et le Viet Nam sur les dépenses des ménages en éducation (thème B)
- ✓ Les Sénégal et le Lao sur les dépenses extérieures (thème C).
- ✓ Le Népal et l'Ouganda ont mis en place des CNE complets incluant toutes les sources de financement (thème D)

Le projet a débuté en septembre 2013 et s'est achevé en juin 2016.

1.2. Présentation du système éducatif

L'organisation du secteur de l'éducation en Côte d'Ivoire peut être représentée à l'aide de l'organigramme suivant : STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF IVOIRIEN



Le secteur éducation/formation est sous la tutelle de trois principaux Ministères :

- le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) s'occupe de l'ensemble des niveaux de l'enseignement général, ainsi que du préscolaire et de l'éducation non formelle;
- Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a en charge les formations professionnelles des 1^{er} et 2nd cycles secondaires (METFP);
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) est chargé de l'application de la politique du gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

En dehors de ces trois Ministères, une douzaine d'autres départements ministériels interviennent dans le domaine de l'éducation/ formation à des degrés divers, tels que décrit dans le chapitre 2 (Méthodologie).

Les données dans ce rapport ont été collectées et consolidées entre 2014 et 2015. À ce moment, l'organisation du système éducatif différait légèrement d'un point de vue administratif de la structure décrite ici, en vigueur depuis la formation du nouveau gouvernement en Janvier 2016. Il est donc à noter que les données auxquelles se réfèrent les tableaux et graphiques sont celles du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (le MENET, plutôt que le MEN), et de la partie formation professionnelle du Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP, plutôt que METFP). Les données et la structure du MESRS sont inchangées

Le système d'enseignement formel en Côte d'Ivoire se décline comme suit :

- l'enseignement préscolaire s'adresse théoriquement aux enfants d'un âge variant entre 3 et 5 ans. Cette étape, quoiqu'elle soit nécessaire pour la préparation des enfants au cycle primaire, reste facultative;

le cycle primaire dure six (6) années. Il est organisé en trois sous-cycles de deux ans chacun : les cours préparatoires (CP1 et CP2), les cours élémentaires (CE1 et CE2) et les cours moyens (CM1 et CM2). Ce cycle est sanctionné par le Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE) donnant accès au 1^{er} cycle secondaire (général ou professionnel). L'âge officiel de fréquentation est de 6-11 ans.

- L'enseignement secondaire général et technique comprend deux cycles :
 - **un premier cycle** de quatre (4) ans, le collège ou le premier cycle du secondaire général sanctionné par le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC). Il concerne la population d'âge 12-15 ans. Au cours du premier cycle, une orientation vers un cursus professionnel est

possible à partir de la fin de la deuxième année (5^{ème}) par voie de concours. Les élèves choisissant la voie professionnelle peuvent poursuivre leurs études dans des centres de formations professionnelles (CFP) ou dans des Collèges d'Enseignement Technique (CET). Les formations y durent deux (2) ou trois (3) ans selon la filière. La fin des études dans ces établissements est sanctionnée par l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet professionnel (BP ou BEP).

- **un second cycle** de trois (3) ans, le lycée d'enseignement général et technique est quant à lui sanctionné par le Baccalauréat. Il concerne la population d'âge 16-18 ans. Aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique, les spécialisations commencent dès la classe de seconde. A l'enseignement général, on a les séries littéraires (A) et les séries scientifiques (C à dominante Mathématiques et Sciences Physiques, et D à dominance Sciences de la Vie et de la Terre). Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, les bacs tertiaires (B, G1 et G2) et les bacs industriels (E, F1, F2, F3, F4 et F7) sont réalisés. Les brevets de techniciens (BT) et industriels et tertiaires sont les diplômes professionnels qui se préparent dans les lycées techniques (LT), les lycées professionnels (LP), les Centres de formation professionnelle (CFP) et dans les Centres de Perfectionnement aux Métiers (CPM).

En outre, trois (3) instituts de formation artistique interviennent au niveau secondaire second cycle. Ils forment aux Baccalauréats artistiques H1 (arts plastiques), H2 (musique), H3 (Théâtre) et au brevet de technicien des arts appliqués (BTAA).

En dehors de sa partie formelle, le système connaît également un développement progressif de sa partie non formelle, organisée principalement par les ONGs et les structures publiques d'intervention en milieu rural. ces dernières se composent des Unités Mobiles de formation (UMF) pour les formations qualifiantes, des Ateliers d'Application et de Production (AAP) pour le perfectionnement des artisans, l'appui logistique aux jeunes diplômés du système et des centres d'alphabétisation qui permettent aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés ainsi qu'aux adultes analphabètes d'acquérir les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul. Il existe aussi des formations de type informel, c'est le cas de la formation professionnelle par apprentissage traditionnel au cours de laquelle les apprentis travaillent dans un atelier ou une entreprise avec un maître-apprenti.

Le dispositif d'enseignement supérieur est essentiellement sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Pour l'année universitaire 2013-2014, on dénombre ainsi cinq universités publiques regroupant des UFR et des centres de recherche ; trois grandes écoles publiques dont un institut de formation supérieure technique (INP-HB) et deux écoles de formation de formateurs pour les enseignants et le personnel d'encadrement du secondaire général (ENS); vingt-sept (27) universités privées et cent cinquante-trois (153) grandes écoles privées.

L'enseignement supérieur, qui dure de deux (2) à huit (8) ans, assure des formations académiques mais aussi des formations de nature professionnelle. Depuis 2012, il a été institué le système LMD (Licence – Master – Doctorat) dans cet ordre d'enseignement. Quant aux formations de BTS, elles sont assurées

essentiellement par les établissements privés de formation. En outre, on dénombre une vingtaine (29) d'écoles spécialisées rattachées à des ministères techniques qui dispensent des formations post-baccalauréat.

La formation des enseignants reste un volet important du système d'éducation et de formation en Côte d'Ivoire. Elle se déroule dans les institutions spécialisées, à savoir les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) pour les enseignants du primaire, et l'École Normale Supérieure (ENS) pour les enseignants du secondaire général et l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP) pour les enseignants du technique et professionnel. Il existe par ailleurs d'autres centres rattachés à d'autres Ministères techniques qui concourent également à la formation des enseignants, notamment l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) pour les professeurs de sports et l'Institut National Supérieur des Arts et Action Culturelles (INSAAC) pour les professeurs de musique et arts plastiques. L'admission se fait sur concours pour les titulaires du BAC et la formation dure un an dans les CAFOP sanctionnée par le Diplôme d'Instituteur Stagiaire (DIS) avec une année de stage pratique. A l'ENS, la durée de la formation est deux ans, et est réservé au candidat de niveau BAC+2 pour le cycle de professeur de collège et de niveau BAC+4 pour le cycle de professeur de lycée. L'IPNETP fonctionne à l'image de l'ENS mais il forme des Instructeurs de Formations Professionnelles de Bases (IFPB) destinés aux Unités Mobiles de Formations.

Le contexte macroéconomique est prometteur et reste favorable à l'éducation. Depuis 2011, le Gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes et entamé de nombreux chantiers dont certains pour le compte du Ministère de l'Education Nationale. Par exemple, au titre des réformes, l'Etat a affichée une volonté politique réelle entérinée par la loi n° 2015 – 635 relative à l'enseignement rendant obligatoire l'école pour tous les enfants de 6 à 16 ans. L'école obligatoire correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école primaire et du premier cycle du secondaire.

2. Méthodologie

Ce chapitre décrit de façon sommaire la méthodologie et la classification utilisée pour le traitement et la compilation des données. Un document technique séparé donne plus de détail sur cette méthodologie.

2.1. La méthodologie des Comptes Nationaux de l'Éducation (CNE) :

La méthodologie utilisée pour le traitement et la compilation des données présentées dans ce rapport est celle des Comptes Nationaux de l'Éducation (CNE). Les CNE sont un outil de comptabilisation de l'ensemble de l'économie du secteur éducatif. Ils couvrent les dépenses de toutes les sources de financement, non seulement les administrations publiques mais également les ménages, autres entités privées et sources internationales (PTFs), dans un cadre conceptuel cohérent où les flux financiers sont considérés de sorte à ce que les double-comptages soient évités. Un CNE classe toutes les dépenses selon les cinq dimensions suivantes :

1. Les **financeurs**, qui sont les unités qui financent le système éducatif, divisées en trois grands groupes : les administrations publiques (centrale, régionales et locales), le secteur privé (ménages, sociétés et institutions à but non-lucratif comme les ONG locales) et le Reste du monde (prêts et dons des bailleurs et partenaires techniques, ONG internationales). En plus de financer les producteurs, les financeurs font aussi des transferts de fonds entre eux. Par exemple, l'administration centrale peut faire des transferts vers les administrations locales pour qu'elles prennent en charge certains services éducatifs, et les bailleurs internationaux peuvent transférer des fonds dans le budget de l'administration centrale. Les bourses et autres aides financières sont aussi considérées comme des transferts entre financeurs (l'administration centrale vers les ménages). Le CNE prend en compte cette réalité en évitant le double-comptage et en considérant séparément le financement initial (d'où viennent les fonds à l'origine) et final (quel financeur exécute la dépense, donc reçoit le transfert).
2. Les **producteurs**, qui sont les unités qui produisent les services éducatifs, divisées en trois grands groupes : les établissements d'enseignement publics, les établissements d'enseignement privés, et les entités administratives.
3. L'**ordre d'enseignement**, divisé au minimum entre les grandes catégories de la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE)¹ : l'éducation de la petite enfance, le primaire, le premier cycle du secondaire, le deuxième cycle du secondaire, l'enseignement post-secondaire non-supérieur, et l'enseignement supérieur.
4. Les **activités**, telles que celles qui sont caractéristiques du domaine CNE comme l'enseignement, l'appui à la scolarité et l'administration et l'organisation du système, et les biens liés à l'éducation mais non-caractéristiques comme l'achat de biens et services par les ménages hors des établissements d'enseignements.

¹ La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) est le cadre utilisé pour comparer les statistiques relatives aux systèmes éducatifs des pays à travers le monde. Pour plus de détails, veuillez consulter le document de référence sur la CITE 2011 publié par l'ISU : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-fr.pdf>

5. Les **transactions économiques** ou la nature de la dépense, divisées au minimum entre la compensation du personnel enseignant, la compensation du personnel non-enseignant, les livres et fournitures scolaires, les autres biens et services, et les dépenses en capital.

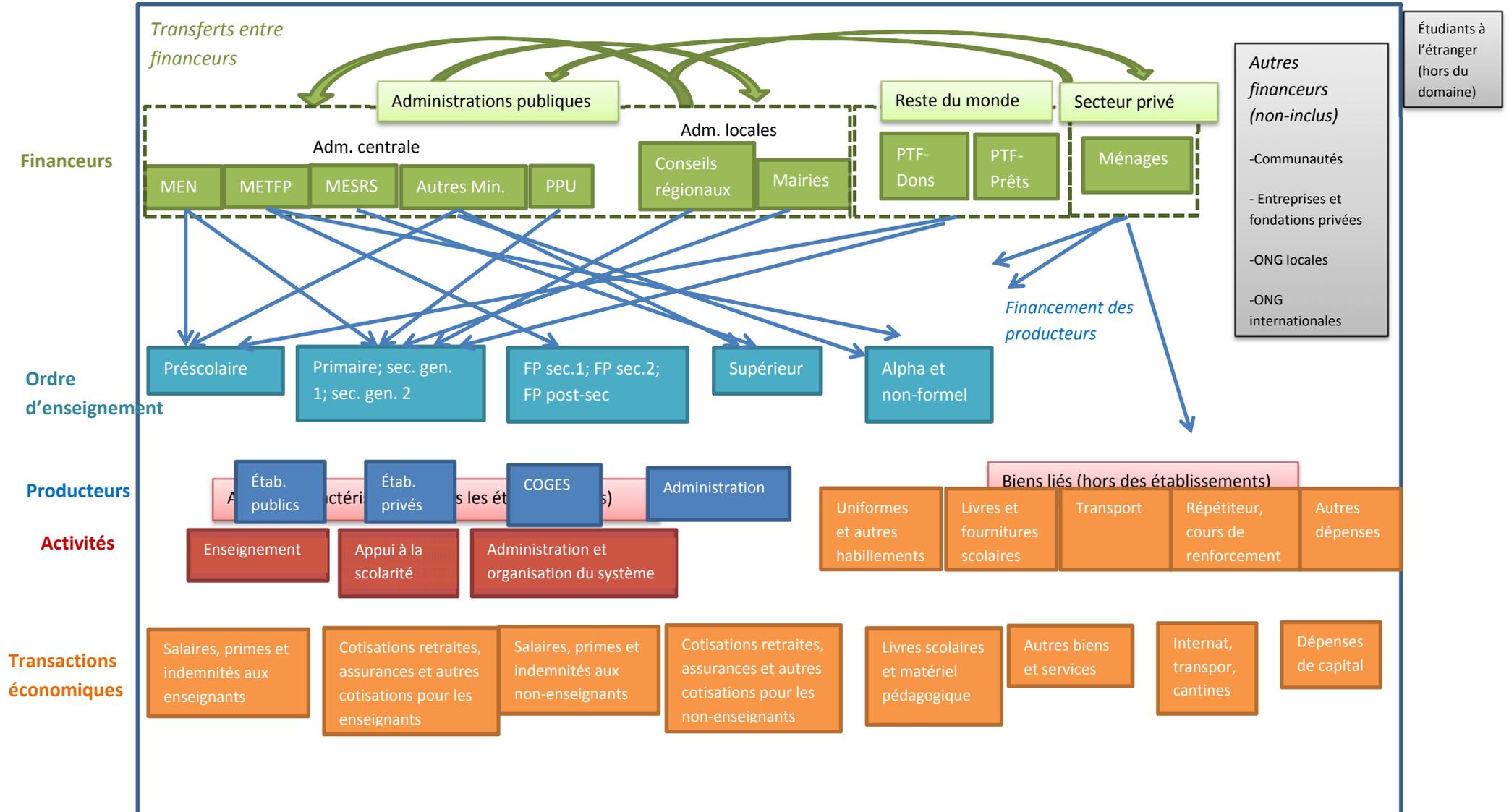
La classification CNE est basée sur des standards internationaux tels que le Système de comptabilité nationale (SCN), le Manuel de statistiques de finances publiques (STP) et la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE), mais peut également être adaptée à la réalité de chaque pays, telle que décrit au point 1.2. pour la Côte d'Ivoire.

Il est important de noter que bien que la méthodologie CNE ait été utilisée pour ce rapport, la Côte d'Ivoire n'a pas mis en place un compte complet. L'emphasis a été mise sur le financement de l'administration centrale et des administrations locales dans la mesure où celles-ci reçoivent des transferts de l'administration centrale, et sur les dépenses des ménages. Le financement des PTFs a aussi été inclut lorsque ceux-ci sont rapportés dans le budget de l'état ou dans le système suivi de l'aide COMOREX. Par contre, le point de vue plus détaillé des administrations locales n'a pas été pris en compte, ni celui des ONG ou autres entités privées. Le point de vue des producteurs (les établissements d'enseignement) n'a également pas été pris en compte dans le présent exercice, à l'exception des COGES. Le portrait n'en est pas moins relativement complet puisque les principales sources de financements ont été pris en compte, et la classification et la méthode ont été développée de sorte que d'autres sources de données pourraient éventuellement être ajoutées jusqu'à la mise en place d'un CNE complet.

2.2. Flux financiers et classification

L'établissement d'un CNE (même partiel dans le cas de la Côte d'Ivoire) consiste essentiellement en une collecte de données de diverses sources et en une reclassification de celles-ci dans un format commun suivant les cinq dimensions décrites au point 1.1. Cette classification permet ensuite une analyse des flux entre financeurs (transferts) et entre les financeurs et les producteurs, en désagrégeant par ordre d'enseignement et transactions économiques. La Figure 1 présente la cartographie des dimensions, flux et principales catégories de la classification CNE en Côte d'Ivoire. Il convient de noter que les financeurs en grisé font partie de la classification, même si les données à leur sujet sont manquantes dans le cadre du présent exercice.

Figure 1 : Domaine, dimensions et flux du CNE en Côte d'Ivoire



2.3. Sources et traitement des données

Administrations publiques

Les données des administrations publiques sont issues directement de la base de donnée du Ministère du Budget, où une extraction ligne par ligne a été effectuée. Les données de 2006 à 2014 sont les dépenses réalisées ('visées' telles que décrites dans la base de données). Celles de 2015 représentent le budget voté. Les lignes budgétaires des Ministères suivants ont été traitées et re-classifiées selon les dimensions du CNE :

- Toutes les lignes du MENET (maintenant MEN)
- Toutes les lignes du MESRS
- Les lignes associées à la formation professionnelle du MEMEASFP (maintenant le METFP)
- Les lignes associées à l'enseignement préscolaire et à l'alphabétisation au Ministère de la Solidarité, Famille, Femme et Enfant
- Les lignes associées aux Grandes Écoles sous la responsabilité de 12 autres Ministères :
 - L'École Nationale d'Administration (ENA) sous le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
 - L'Institut National de Formation Judiciaire sous le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques
 - L'Institut National de Formation Professionnelle Agricole sous le Ministère de l'Agriculture
 - L'École Nationale de Statistiques et d'Économie Appliquée (ENSEA) sous le Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement
 - L'Institut National de Formation des Agents de la Santé (INFAS) sous le Ministère de la Santé et de Lutte contre le SIDA
 - L'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC) sous le Ministère de la Communication
 - L'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) sous le Ministère des Sports et des Loisirs
 - L'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) sous le Ministère de la Culture et de la Francophonie
 - L'École de Commerce et de Gestion (ECG) sous le Ministère du Commerce
 - L'Académie Régionale des Sciences et Technique de la Mer (ARSTM) sous le Ministère des Transports

- L'École Supérieure Africaine Techno. Info. Comm. (ESATIC) sous le Ministère des Postes et des Technologies de l'Information la Communication
- Les lignes du volet éducation du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), sous la tutelle directe du Ministère du Budget.

Lors du traitement, les données issues du Ministère du Budget ont été re-classifiées sur la base de chacune des dimensions du CNE dans une base de données, utilisant un outil de compilation Excel. Ce processus a été fait en grande partie conjointement avec l'équipe du RESEN 2015 de la Côte d'Ivoire afin d'assurer une concordance des données issues des deux exercices.

Cette reclassification nécessitant parfois la division d'une ligne budgétaire sur plus d'une catégorie, des clés de répartitions ont été requises pour la compléter. Par exemple, pour la solde une seule ligne couvre les salaires de tous les employés d'un ministère donné, et une autre les contributions aux pensions. Étant donné que les salaires forment la plus importante partie du budget de l'éducation, une répartition sur chacune des catégories du CNE nécessite forcément des estimations à l'aide de clés de répartition pour désagréger la solde par ordre d'enseignement, producteur (établissement) et entre les enseignants et non-enseignants. Les principales clés de répartitions ont été créées à partir d'une masse salariale estimée par catégorie en multipliant le salaire moyen avec le nombre d'employés dans diverses catégories. Les clés utilisées sont les mêmes que pour le RESEN, avec 2013 pour année de référence.

Partenaires techniques et financiers (PTFs)

Les contributions des PTF au budget, donc incluses dans la base données du Ministère du Budget et identifiées séparément sous la dimension 'source' ont été traitées et identifiées séparément lors du traitement des données de chaque ministère. Les prêts (emprunts) et les dons sont identifiés séparément. Toutes les contributions des PTF sur le budget sont classées comme transferts entre les PTF et l'administration centrale, donc apparaissent dans les tableaux comme financement initial des PTF, mais financement final des administrations publiques.

Les contributions des PTF hors-budget répertoriées dans le COMOREX (Comité de mobilisation des ressources extérieures), ont aussi été mobilisées à partir de 2012. Celles-ci sont considérées comme des dépenses directes plutôt que des transferts, et donc comme financement initial et final des PTF.

COGES

Sur plus de 8 000 COGES au niveau primaire, environ 3 000 reçoivent des subventions du MENET, et celles-ci sont répertoriées sous les lignes budgétaires du MENET. Au niveau secondaire, ils ne sont pas subventionnés par le MENET mais reçoivent une quote-part des frais d'inscription en ligne des élèves. Celle-ci leur est retournée sans passer par le budget. Ces subventions sont complétées par des contributions des parents et dans certains cas d'ONG, entreprises privées ou individus. Certains conseils régionaux et mairies financent également les COGES en plus du MENET. D'autres COGES ne reçoivent pas les subventions du MENET, et sont donc financés seulement par ces autres sources.

Afin de dresser un portrait plus complet de leur financement, une enquête a été effectuée auprès des COGES dans le cadre du projet en collaborations avec le DAPS-COGES. Celle-ci a été envoyée à tous les COGES (8,000+),

et environ 2,500 y ont répondu. L'enquête a collecté des informations sur les revenus de chaque COGES par source : MENET, Conseils régionaux et les mairies, entreprises privées, aide extérieure, individus, ONG, cotisations des parents. Elle a également couvert les dépenses des COGES par catégorie: salaires, livres et matériel scolaires, entretien des infrastructures, constructions et rénovations, matériel informatique. Une dépense moyenne par élève par catégorie a été calculée afin d'estimer le financement de tous les COGES au niveau national.

Ménages

La contribution des ménages (parents et élèves) à l'éducation a été estimée à l'aide des données de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV) effectués par l'INS en 2008 et 2015. L'ENV inclut une section demandant au répondant les dépenses en éducation par type de dépense (scolarité, contribution au COGES, livres scolaires, etc.) pour chaque individu du ménage.

En croisant ces données avec les informations sur l'individu (ex. type d'école et ordre d'enseignement fréquenté), une dépense moyenne par élève par ordre d'enseignement, type d'établissement, et type de dépense a été estimée. Les variables sont construites pour correspondre à la classification CNE, en séparant les dépenses des ménages dans les établissements (scolarité, inscription, contributions COGES, autres frais) et hors des établissements (uniformes, transport, matériel scolaire, répétiteur).

Cette dépense moyenne (qui est pondérée sur la population) est multipliée par les effectifs totaux afin d'estimer la contribution des ménages pour chacune des sous-catégories au niveau national. Pour les années pour lesquelles il n'y a pas d'enquête (2006-2007, 2009-2014), un calcul du Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) a été appliqué pour estimer l'évolution entre les deux enquêtes (2008 et 2015).

2.4. Difficultés et limites

Bien que l'exercice ait mené à la publication de données présentant un grand niveau de couverture, de cohérence et de désagrégation, un CNE reste un exercice où les estimations et la marge d'erreur sont importantes. Dans le cas présent, toutes les sources n'ayant pas été mobilisées, le compte est partiel et donc certaines limites doivent être considérées lorsque les résultats sont interprétés.

Données manquantes

Au niveau des financeurs, les sources suivantes n'ont pas été mobilisées:

- Le point de vue détaillé et complet des conseils régionaux et des mairies. L'information présentée quant au financement de ces institutions se limite aux détails des transferts de l'administration centrale tels que disponibles dans la base de données du Ministère du Budget, donc sans détails de la façon dont ces fonds sont dépensés, et excluant une partie potentiellement financée par des sources autres que ces transferts (ex. via leurs revenus propres comme via l'impôt foncier).
- Les contributions des ONG locales et internationales.
- Les contributions des entreprises privées.

Au niveau des producteurs, seul le point de vue des COGES a été mobilisé, il manque donc la perspective de l'ensemble des institutions d'enseignements, c'est-à-dire le détail de la façon dont les fonds sont dépensés au niveau de l'école. Dans le cas des institutions publiques préscolaires, primaires et secondaires c'est un problème moindre puisqu'elles dépensent peu directement. Par contre un compte complet devrait éventuellement ajouter :

- La perspective des institutions privées à tous les niveaux, pour laquelle une enquête dédiée couvrant le détail de leurs revenus et de leurs dépenses par nature serait nécessaire.
- La perspective des institutions publiques d'enseignement technique et supérieur, nécessitant le même type d'enquête puisque celles-ci reçoivent des transferts de l'administration centrale dont la nature n'est pas détaillée, et reçoivent également des fonds d'autres financeurs.

Estimations, échantillonnage et sources non-adaptées

En plus des données manquantes, les sources de données utilisées ne sont pas nécessairement adaptées à un CNE puisqu'elles ont été mises en place pour atteindre d'autres objectifs. Cela nécessite donc une bonne partie de reclassification et d'estimation pour en arriver aux catégories commune. C'est le cas des dépenses de l'administration centrale, qui ne sont pas au départ classifiées par ordre d'enseignement et par type d'institution, ce qui nécessite des estimations à l'aide de clés de répartition. Certains chiffres, comme les COGES et les ménages, sont issus d'enquêtes par échantillon, ce qui implique une certaine marge d'erreur. Par exemple, l'ENV n'étant pas au départ une enquête dédiée à l'éducation, les sous-échantillons par niveau et par type d'institutions sont parfois très faibles, comme au niveau de l'enseignement technique. L'enquête est aussi imparfaite du fait qu'elle demande aux parents de se rappeler des dépenses détaillées en éducation pour chacun des membres du ménage, ce qui implique forcément une marge d'erreur, qui peut cependant être atténuée par un échantillon plus grand.

3. Principaux résultats

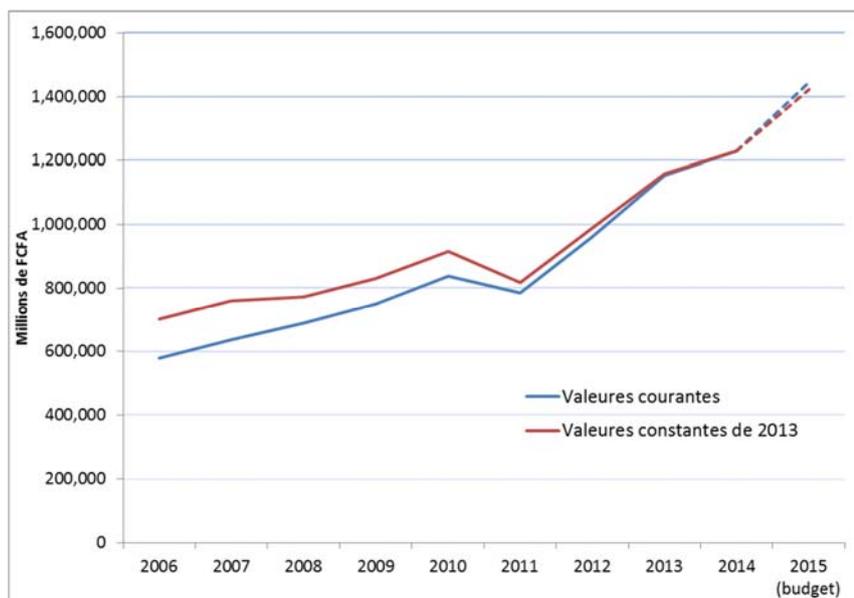
3.1. Vue d'ensemble du secteur

Dépenses pour l'éducation, toutes sources

Une forte évolution des dépenses globale d'éducation depuis 2006 (Figure 2). En valeur monétaire courante, ces dépenses sont passées de 579 505 millions de FCFA en 2006 à 1 230 843 millions de FCFA en 2014, soit un plus d'un doublement sur la période. Corrigé des effets de l'inflation, c'est-à-dire en termes constants (année 2013) une hausse légèrement plus faible des dépenses sur la période est observée. Elles ont augmentées à un taux de croissance annuelle moyen réel de 10%. (Voir Figure 1 et annexe Tableau 1).

En 2011 on observe un recul des dépenses totales d'éducation mais très vite résorbé l'année qui a suivi. En effet, les effets de la crise post-électorale sur les dépenses de l'éducation en Côte d'Ivoire auront été de courte durée, comme l'illustre le niveau des dépenses de 2012 qui dépasse celui de 2010. La mobilisation additionnelle et rapide de fonds, comme le programme présidentiel d'urgence (PPU) ayant favorisé cette évolution.

Figure 2: Dépenses totales pour l'éducation (toutes sources), 2006-2015



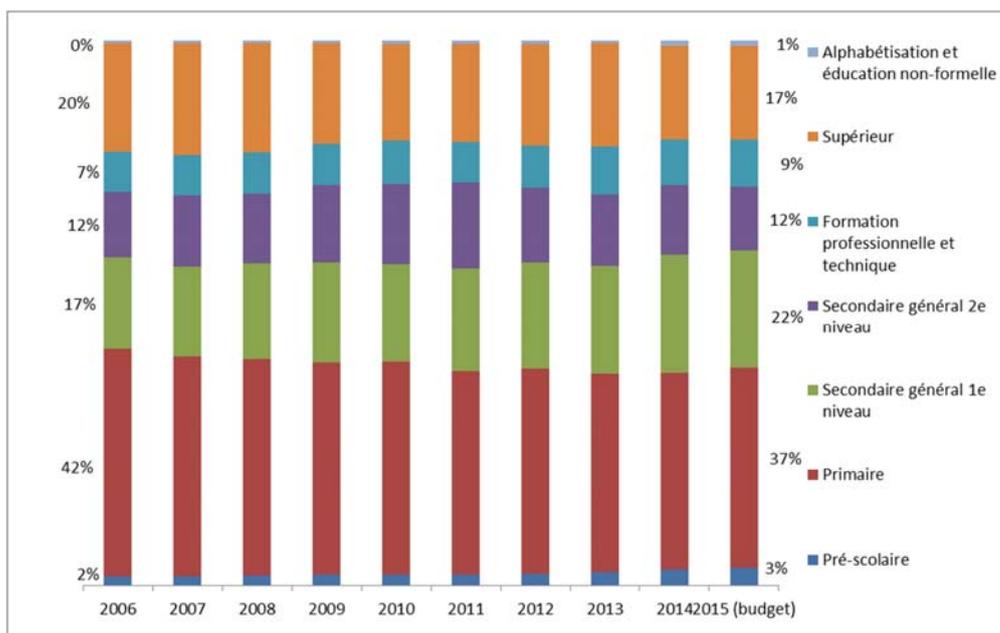
Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget

Un arbitrage intersectoriel qui favorise le primaire, malgré une baisse de la proportion de 2006 à 2015. En 2014, le primaire est le niveau d'enseignement qui capte la part la plus importante des dépenses totales en éducation (36%), suivi du secondaire général premier cycle (22%), puis du supérieur et du secondaire général deuxième cycle avec des parts respectives de 17% et 13%. La formation professionnelle et technique absorbe 8% des dépenses totales en éducation. L'alphabétisation et l'éducation non formelle et le préscolaire reçoivent une part beaucoup plus faible des financements respectivement de 1% et 3% des dépenses totales d'éducation (Figure 3 et Annexe 1 Tableau 2).

Entre 2006 et 2014, on note une diminution de la part des dépenses du primaire dans les dépenses totales d'éducation (-6 %) qui a profité au secondaire général premier cycle (+5%), un peu moins au préscolaire, à la formation professionnelle et technique et l'alphabétisation et l'éducation non formelle de (+1%) chacun.

L'accroissement de la part affectée au secondaire général premier cycle semble accompagner la demande croissante qui s'exerce sur ce niveau, au fur et à mesure qu'une proportion plus forte d'enfants achève le cycle primaire. Concernant la baisse de la part allouée au primaire, celle-ci peut être un peu problématique dans un contexte où il a été voté une loi sur la scolarisation obligatoire, où dans les conditions actuelles de scolarisation, 13% d'une génération n'a pas accès à l'école et 4 enfants sur 10 ne terminent pas le cycle primaire.

Figure 3: Dépenses totales par ordre d'enseignement (%), 2006-2015



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information des Ministères du secteur éducation

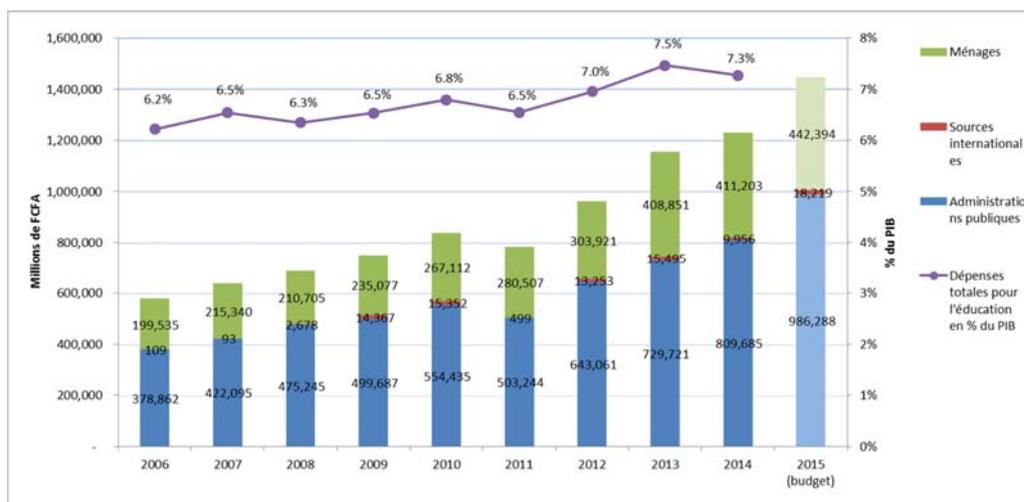
Les ménages contribuent pour un tiers des dépenses globales d'éducation. Les dépenses totales d'éducation supportées par les familles pour l'éducation de leurs enfants sont passées, en FCFA courants, de 199 535 millions de FCFA en 2006 à 411 203 millions de FCFA en 2014, soit une augmentation, en valeur absolue, de 211 699 millions de FCFA (Figure 4 et Annexe 1, Tableau 1). Sur cette période la part des dépenses des ménages dans le financement initial pour l'éducation oscille entre 30,6% et 35,8% (Tableau 2).

En outre, on observe qu'en 2011, année marquée par la crise postélectorale, les ménages ont financé une proportion plus grande des dépenses ; cela étant dû certainement à la baisse des financements publics. Toutes choses qui révèlent un contexte marqué par une forte demande sociale pour l'éducation.

Tableau 2: Part des dépenses totales pour l'éducation, 2006-2015, par catégorie de source

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Financement initial	Administrations publiques	65.5%	66.2%	69.0%	66.7%	66.2%	64.2%	67.0%	63.2%	65.8%	68.2%
	Sources internationales	0.0%	0.0%	0.4%	1.9%	1.8%	0.1%	1.4%	1.3%	0.8%	1.3%
	Ménages	34.5%	33.8%	30.6%	31.4%	31.9%	35.8%	31.7%	35.4%	33.4%	30.6%
Financement final	Administrations publiques	63.5%	64.1%	67.4%	66.8%	66.4%	62.4%	66.3%	62.9%	64.9%	68.1%
	Sources internationales	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%	0.4%	0.3%	0.1%
	Ménages	36.5%	35.9%	32.6%	33.2%	33.6%	37.6%	32.7%	36.7%	34.8%	31.8%

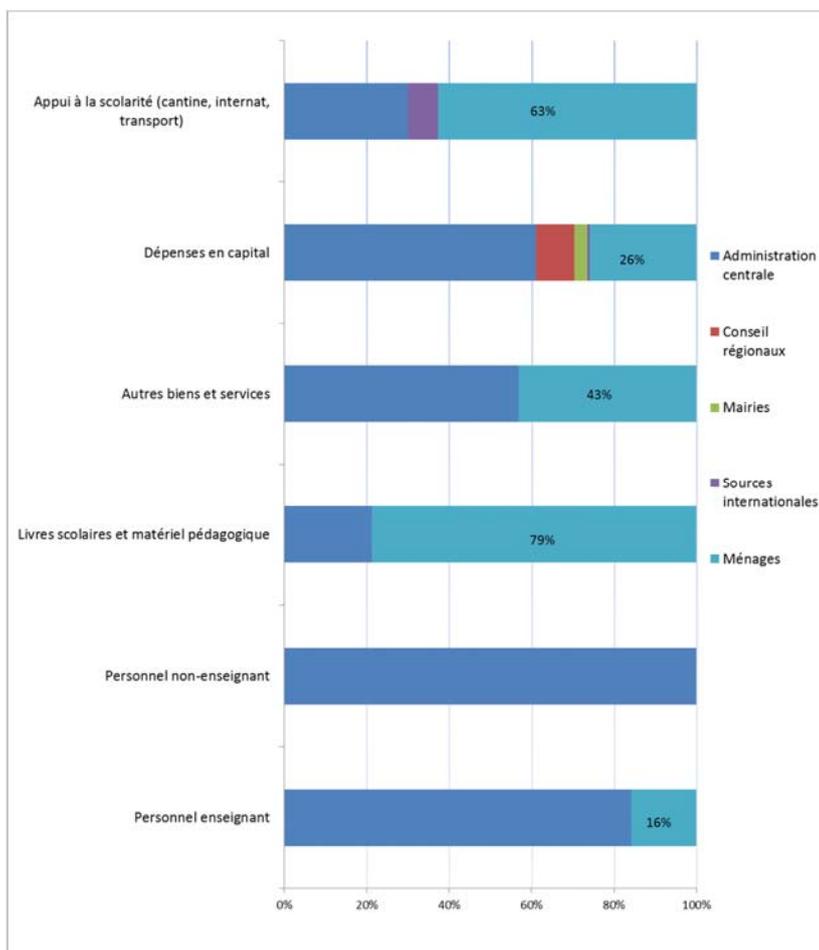
Figure 4: Dépenses totales pour l'éducation par source et en % du PIB, 2006-2015



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des ENV 2008 et 2015

Les ménages financent aussi en grande partie les livres et matériel pédagogique. La figure 5 montre qui finance quoi. Les dépenses de personnel sont financées en majeure partie par les administrations publiques, bien que les ménages contribuent tout de même à la rémunération des enseignants. Par contre ce sont les ménages qui financent la plus grande part des activités connexes mais tout de même essentielles à l'enseignement, comme les divers appuis à la scolarité (63%) et surtout les livres et matériel pédagogique (79% de toutes ces dépenses). Les conseils régionaux et mairies quant à elles exécutent une partie des dépenses en capital (9% et 3% respectivement), financées par des transferts de l'administration centrale.

Figure 5: Dépenses par transaction économique et par source de financement (tous niveaux), 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget

Note : les proportions sont sur la base du financement final

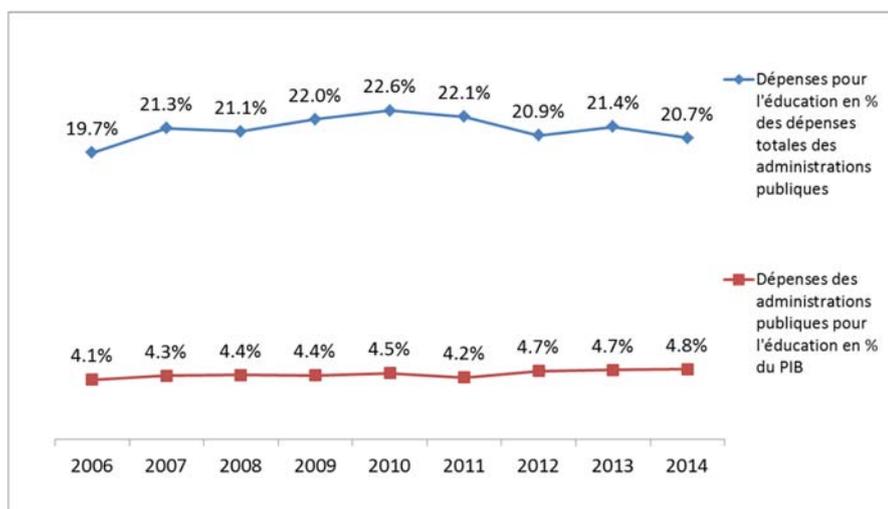
Dépenses pour l'éducation des administrations publiques

L'État de Côte d'Ivoire continue de placer l'éducation au rang des priorités et d'afficher sa volonté de scolariser à 100 % les enfants du pays au regard de l'évolution et le niveau des dépenses qu'il effectue pour le secteur. Ainsi, en valeurs monétaires courantes, le montant global du financement initial des administrations publiques pour l'éducation est passé de 378 862 millions de FCFA en 2006 à un montant estimée à 809 685 millions en 2014, soit un accroissement annuel moyen de 12%, 9% en valeurs constantes (Annexe 1 Tableau 3). Une source importante de cette augmentation depuis 2012 est le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU), constituant 6% des dépenses publiques pour l'éducation en 2014. C'est la mobilisation de fonds, dont le PPU qui a contribué à très vite résorber la contraction des dépenses d'éducation des administrations publiques au moment de la crise de 2011.

Les dépenses des administrations publiques pour l'éducation ont augmentée légèrement en % du PIB, mais restent assez stables en pourcentage du total des dépenses publiques. Exprimée en pourcentage du PIB, la part des dépenses publiques d'éducation a crû de 4,1% en 2006 à 4,8% en 2014. En outre, l'évolution de la part

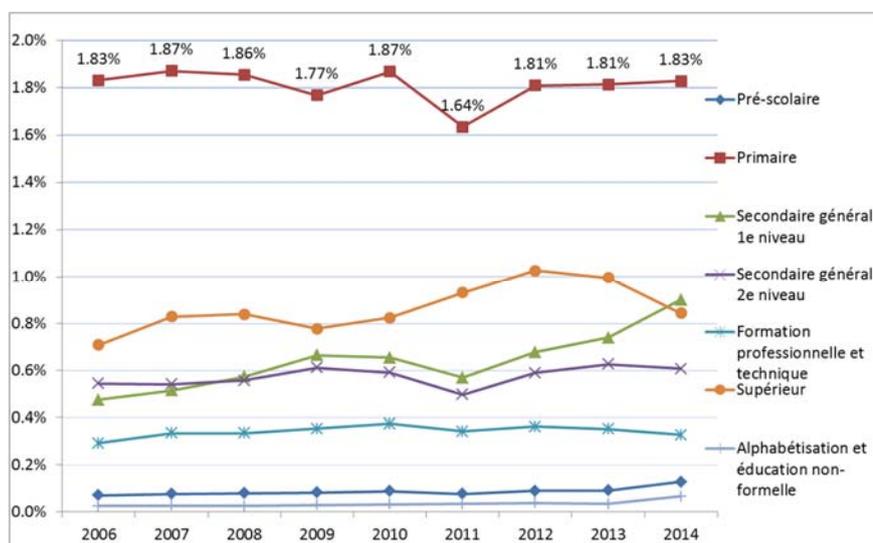
des dépenses publiques d'éducation dans les dépenses totales des administrations publiques montre une tendance globale à la hausse, oscillant entre 19,7% et 22,6% sur la période 2006-2014 (Figure 6 et Annexe 1, Tableau 4). Au niveau du primaire particulièrement, la part des dépenses publiques pour l'éducation a atteint 1.83% du PIB en 2014 (Figure 7).²

Figure 6 : Dépenses des administrations publiques en % du PIB et du total des dépenses publiques, 2006-2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget, du Fonds monétaire international (dépenses totales des administrations publiques) et de la Banque mondiale (PIB)

Figure 7 : Dépenses des administrations publiques par ordre d'enseignement en % du PIB, 2006-2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget, des systèmes d'information des Ministères du secteur éducation et de la Banque mondiale (PIB)

² Cet indicateur fait partie du cadre de suivi du Millenium Challenge Corporation (MCC)

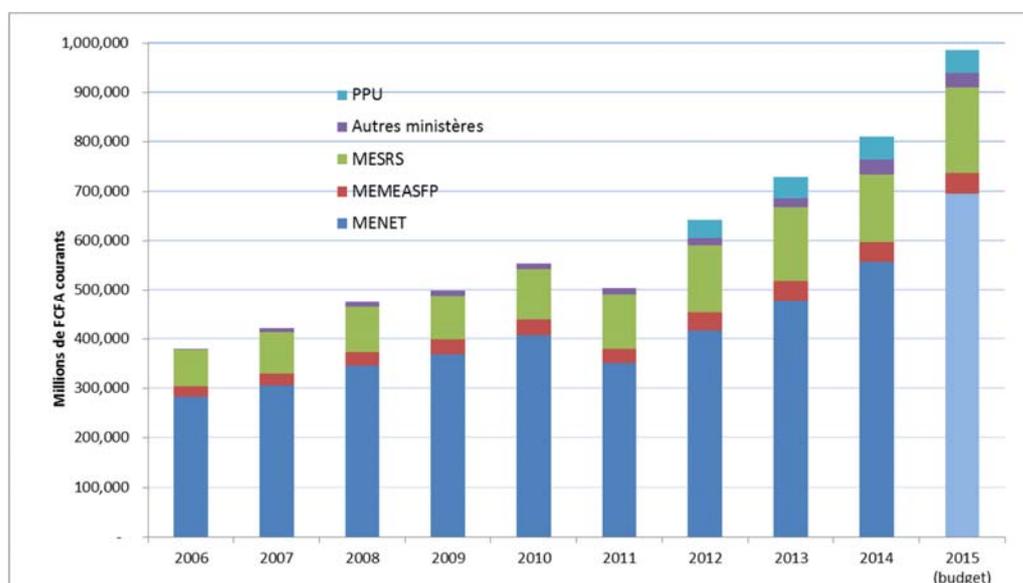
Répartition des dépenses d'éducation par entité administrative publique

L'administration centrale constitue la source principale de financement de l'éducation en Côte-d'Ivoire quand on considère l'ensemble des administrations publiques. Sa contribution sur la période 2006-2015 est en hausse. Ainsi, en valeurs monétaires courantes, les dépenses totales d'éducation de l'administration centrale sont passées de 378 862 millions de FCFA 2006 à 809 685 millions en 2014, soit une augmentation absolue de 430 823 millions de FCFA sur la période (Annexe 1, tableau 3).

Les collectivités locales (Conseils généraux et Mairie), ont exécuté au plus 1% du total des dépenses d'éducation des administrations publiques sur la période 2006-2014, à partir de transferts de l'administration centrale.

Le Programme Présidentiel d'Urgence est une cause importante de l'augmentation des dépenses en éducation. L'analyse de la distribution des dépenses d'éducation de l'administration centrale entre les entités qui la composent, montre qu'elle est restée globalement stable de 2006 à 2014. Le MENET vient en tête avec des dépenses qui se situent entre 282 743 et 557 572 millions de FCFA sur la période, suivi du MESRS dont les dépenses sont entre 73 705 et 138 159 milliards de FCFA et de la FP dont les dépenses sont entre 20 968 et 38 971 millions. Les dépenses des autres Ministères se situent entre 9 158 et 28 480 millions de FCFA entre 2007 et 2014. Le financement PPU qui intervient à partir de 2012 se situe à un niveau important des dépenses de l'administration centrale. Il s'évalue entre 36 900 et 46 500 millions de FCFA depuis 2012 (Figure 7 et Annexe 1, Tableau 3).

Figure 8: Dépenses totales par financeur-administrations publiques, 2006-2015



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget

Note : Sur la base du financement initial, donc les transferts aux conseils régionaux et mairies apparaissent comme issus du MENET

La répartition des dépenses des administrations publiques par transaction économique montre que les dépenses de fonctionnement (compensation du personnel et biens et services) dominant, en 2014 en moyenne

91% des dépenses totales. Les dépenses en capital représentent, la même année, 7% des dépenses totales, et l'appui à la scolarité 2%. Les dépenses de personnel (enseignants et non enseignants), en particulier constituent une part qui varie entre 44% au supérieur et 92% au préscolaire. La part du primaire est de 81% (Tableau 1).

La part des dépenses pour les livres scolaires et matériel pédagogique et pour les autres en biens et services demeure faible dans l'enseignement de base (par exemple 4% et 7% au primaire). Toute chose qui pourrait fragiliser les conditions de fonctionnement des services et donc la qualité des apprentissages. Au niveau de la FP et du supérieur, la catégorie 'autres biens et services' est beaucoup plus importante mais devrait être considérée prudemment, puisque dans les faits les institutions peuvent utiliser ces fonds reçus des ministères de plusieurs façons, incluant pour payer les salaires de leur personnel.

Tableau 1: Pourcentage des dépenses des administrations publiques par ordre d'enseignement et par nature, 2014

	Compensation du personnel enseignant	Compensation du personnel non-enseignant	Livres scolaires et matériel pédagogique	Autres Biens et services	Appui à la scolarité (internat, transport, cantines)	Dépenses en capital
Pré-scolaire	90%	2%	0%	6%	0%	2%
Primaire	64%	17%	4%	7%	1%	7%
Sec. gén. 1	54%	23%	2%	13%	0%	8%
Sec. gén. 2	54%	18%	4%	15%	0%	10%
FP et technique	58%	10%	0%	26%	0%	6%
Supérieur	35%	9%	0%	41%	8%	8%
Alpha et non-form.	63%	25%	0%	8%	0%	3%
Total	56%	16%	3%	17%	2%	7%

Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information des Ministères du secteur éducation

Dépenses par élève

L'analyse de l'évolution des coûts unitaires (toutes sources), mettant en regard les dépenses globales d'éducation et les effectifs des élèves/étudiants, sur la période 2006-2015 révèle une augmentation de la dépense moyenne de manière générale, même si en valeurs constantes celle-ci a fluctué d'année en année. Ainsi, sur la période considérée, le coût d'un élève au primaire est demeuré assez stable de 138 771 FCFA en 2006 à 139 44 FCFA (constants de 2014). Un élève du secondaire général 1 coûte 210 613 FCFA en 2006 et 267 873 FCFA en 2014. Celui d'un élève du secondaire général 2 a d'abord diminué de 547 457 FCFA en 2006 à 309 982 FCFA en 2011, pour remonter à 498 928 FCFA en 2014. Le coût d'un élève du supérieur est passé de 912 781 FCFA en 2006 à 1 198 623 FCFA en 2014 (Tableau 2 ci-dessous).

En Côte d'Ivoire, on observe que, sur chaque année que couvre la période 2006-2014, le coût unitaire moyen annuel de formation augmente avec l'ordre d'enseignement. Ainsi en 2014, il est environ deux fois plus élevé au secondaire 1^e niveau comparé au primaire, 4 fois plus pour le secondaire 2^e niveau, et 9 fois plus élevé pour le supérieur par rapport au primaire. Ce ratio est au moins partiellement influencé par les contributions des ménages, qui augmentent en proportion du total avec l'ordre d'enseignement (Figure 3).

Financement initial et final

La méthode CNE prend en compte le fait que les financeurs dirigent des fonds non-seulement vers les producteurs, mais également entre eux via des transferts, en distinguant le financement initial et final. Le financement initial offre le point de vue de l'origine du financement, donc en attribuant les transferts au niveau de l'entité qui les initie. Le financement final présente le point de vue du financeur exécutant la dépense, donc en attribuant les transferts à l'entité ayant reçu (et dépensé) les fonds.

Par exemple, dans un tableau ou un graphique montrant le financement final, les transferts de l'administration entre les régions et maries apparaissent comme dépenses de ces administrations locales. Dans un tableau montrant le financement initial, ces transferts apparaîtront comme dépenses de l'administration centrale. Même chose pour les PTF, où les fonds répertoriés dans le budget sont considérées comme des transferts et attribuées aux PTF au niveau du financement initial, mais à aux administrations publiques au niveau du financement final. C'est ce qui explique que dans un graphique montrant le financement final, la part attribuée aux sources internationales est minime puisqu'elle n'inclut que les données du COMOREX considérées comme des dépenses directes.

Tableau 2: Dépenses par élève par ordre d'enseignement, toutes sources, 2006-2015, FCFA constants de 2014

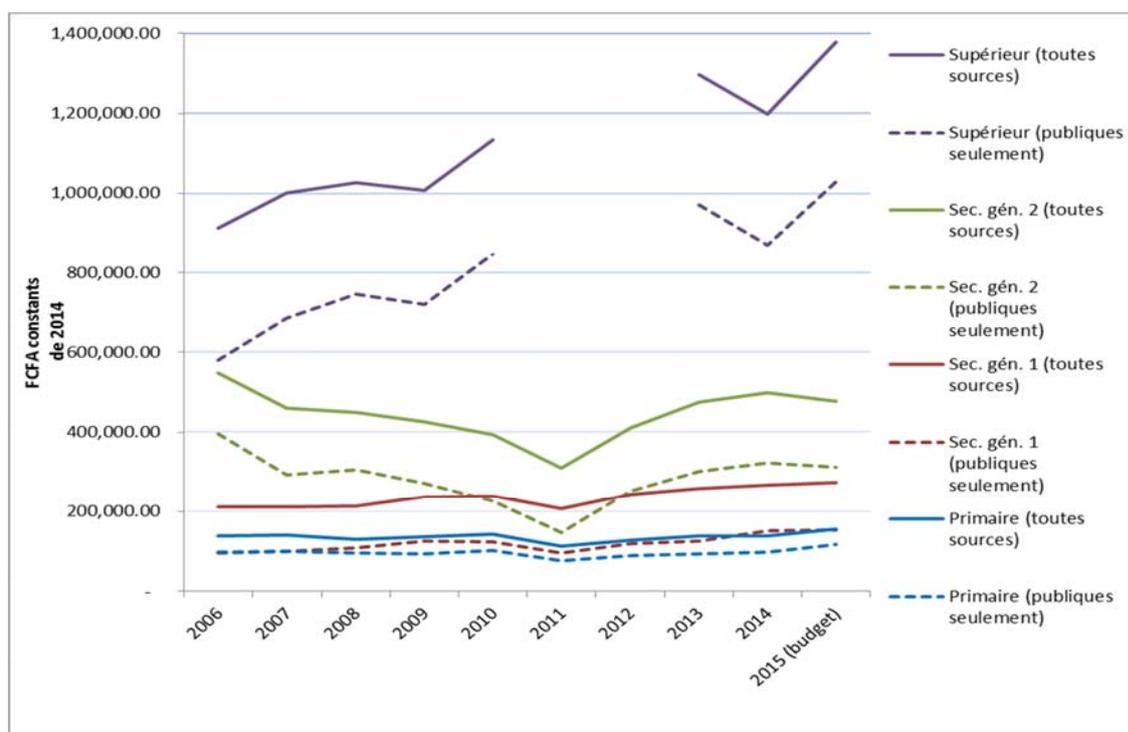
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Primaire	138,771	140,043	130,041	135,669	143,613	113,561	127,588	139,046	139,444	154,976
Sec. gén. 1	210,613	211,512	214,621	237,462	238,940	206,882	243,382	259,086	267,873	273,318
Sec. gén. 2	547,457	460,328	448,622	425,706	394,161	309,982	411,554	475,643	498,928	477,343
Supérieur	912,781	1,001,365	1,025,649	1,006,460	1,134,082	na	na	1,297,476	1,198,623	1,377,952

Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information des Ministères du secteur éducation

Au niveau de la dépense **publique** moyenne par élève, sur la période 2006-2015, l'Etat de Côte d'Ivoire consacrait en moyenne 98 010 FCFA en 2006 et 97 468 FCFA en 2014 au primaire, entre 96 315 et 150 821 FCFA au secondaire général 1, entre 395 219 et 324 100 FCFA au secondaire général 2 et entre 580 891 et 869 196 FCFA au supérieur (Figure 9 at Annexe 1, Tableau 5).

Par rapport au primaire, en 2015, la scolarisation annuelle d'un enfant au secondaire général 1 coûte sensiblement autant qu'un élève du primaire à l'Etat. La scolarisation annuelle d'un enfant au secondaire général 2 coûte quant à elle plus de deux fois plus cher que celle d'un enfant du primaire ; ce ratio monte à 6,9 pour un étudiant du supérieur.

Figure 9: Dépense moyenne par élèves, toutes sources et sources publiques seulement, FCFA constants de 2014, 2006-2015



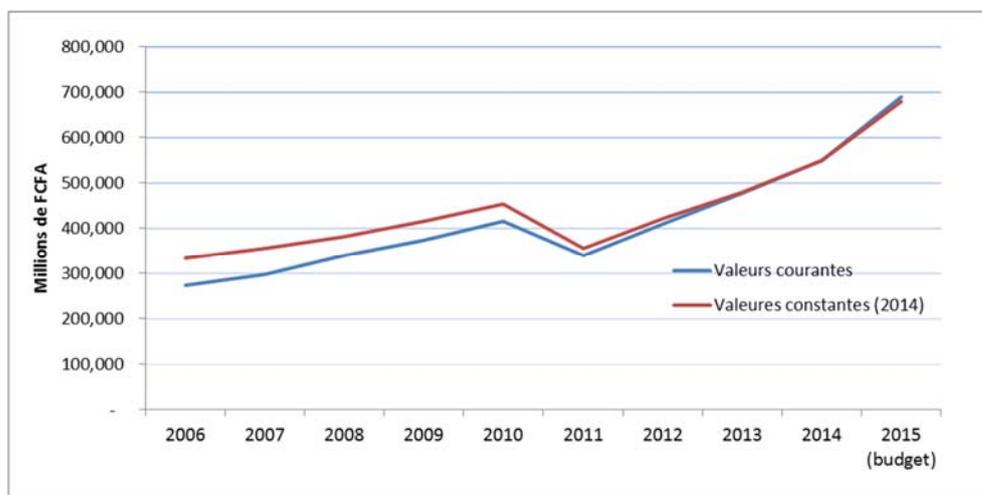
Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information des Ministères du secteur éducation

La contribution financière des ménages par enfant est substantielle. En l’ajoutant aux dépenses publiques, ainsi que celle des sources internationales (qui est minime), la **dépense moyenne totale** atteint 139 444 FCFA au primaire, 267 873 FCFA au secondaire générale 1, 498 928 au secondaire général 2, et 1 198 623 au niveau supérieur en 2014 (Figure 9 at Annexe 1, Tableau 5). Comme le montre la Figure 9, la proportion des ménages dans le financement totale augmente avec le niveau de scolarisation.

3.2. Analyse par entité administrative

MENET

Figure 10: MENET : dépenses totales, 2006-2015

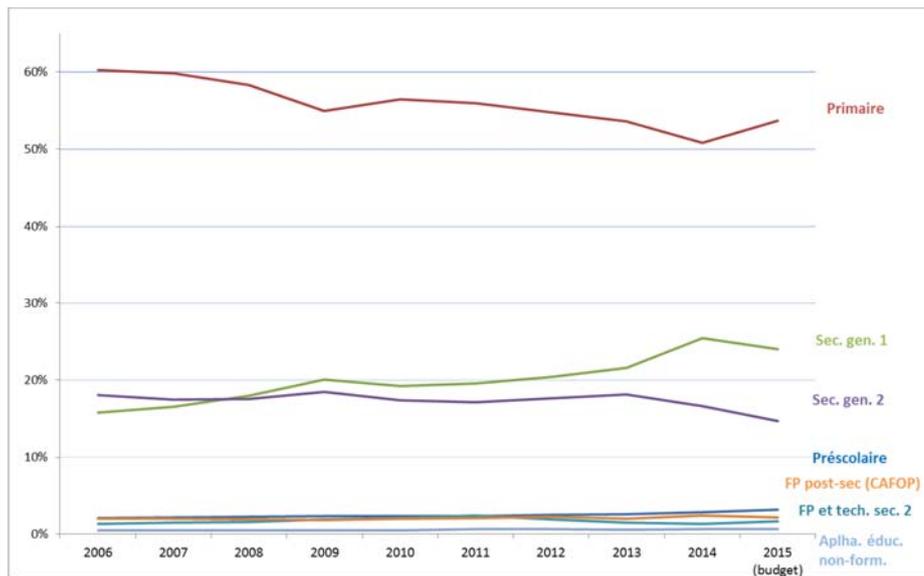


Source : Calculs de l’équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget

Le MENET a augmenté ses dépenses de façon importante, surtout suite à la crise de 2011 (Figure 10). Le Ministère de l’Education Nationale a sous sa tutelle tous les niveaux de l’enseignement général ainsi que le préscolaire et l’éducation non formelle (l’alphabétisation). Le MENET avait, avant le remaniement, également la responsabilité de l’enseignement technique. À en juger par l’évolution et le niveau des dépenses qu’il consent au sous-secteur Ministère de l’Education Nationale, l’État accorde un intérêt manifeste à l’éducation. Les dépenses consacrées au sous-secteur éducation nationale ces dix (10) dernières années (2006 à 2015) ont connu une tendance globale à la hausse et une mobilisation accrue suite à la crise postélectorale de 2010.

Les dépenses allouées à l’enseignement primaire, secondaire et à l’alphabétisation occupent une place conséquente dans les dépenses globales du pays dans un contexte où le pays souhaite atteindre l’émergence à l’horizon 2020. Le Gouvernement s’est par ailleurs engagé à rendre obligatoire l’éducation de base jusqu’à 16 ans. Dans une telle hypothèse, il devient important de déterminer la manière dont les ressources sont allouées et utilisées pour financer chaque type de dépense et ce en vue d’y engager les mesures les plus efficaces. Cette analyse veut apporter un éclairage sur le processus d’allocation des ressources financières entre les différents niveaux d’enseignement c’est-à-dire le préscolaire, le primaire, le secondaire général et l’enseignement non formel.

Figure 11: MENET : Dépenses totales par niveau (%), 2006-2015



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information du MENET

S'il est connu qu'en Côte d'Ivoire, l'enseignement préscolaire est facultatif, les efforts de l'Etat pour son développement sont réels, à en juger par l'accroissement de son financement sur la période 2006 – 2014 (de 2,1% à 2,8% des dépenses du MENET). À noter que, le gouvernement a adopté une politique en la matière qui consiste à ouvrir une salle de classe du préscolaire dans toutes les écoles primaires publiques à construire. La mise en œuvre de cette politique est traduite par une part élevée des ressources financières accordées à ce niveau d'enseignement d'année à année.

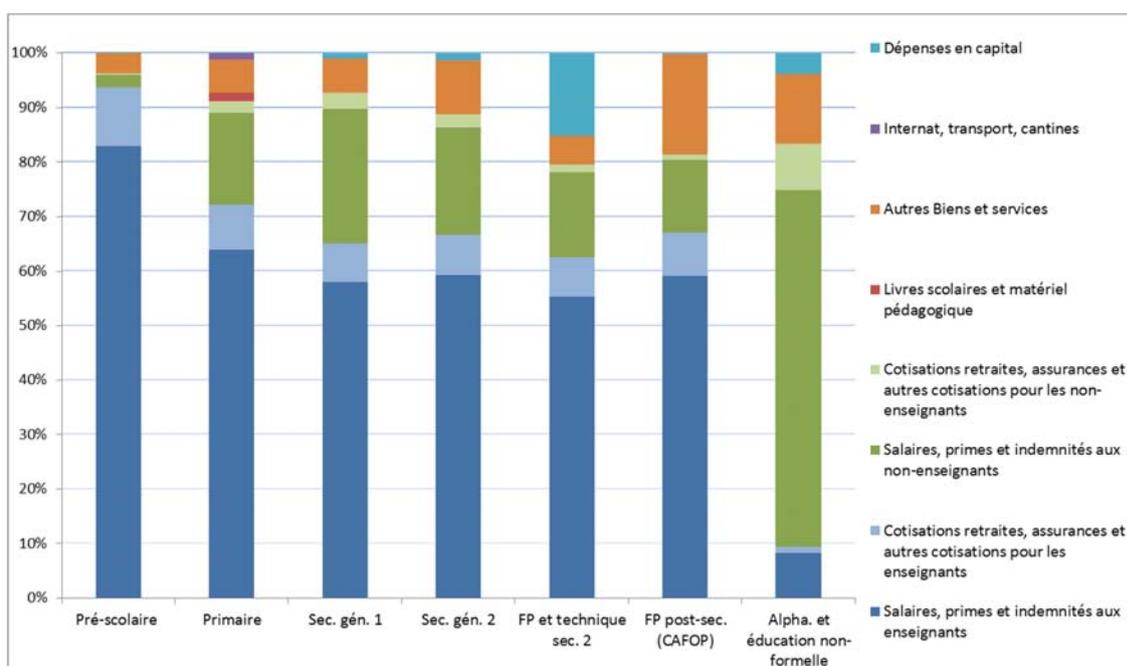
Une priorité au primaire, malgré une baisse depuis 2006 de la proportion allouée qui profite au premier cycle secondaire général. L'enseignement primaire, quant à lui occupe la part la plus importante dans le budget du Ministère de l'Education Nationale à la lumière de ses ressources financières reçues sur la période 2006-2015 avec une baisse en 2011 comme les autres niveaux d'enseignement. Cette embellie de l'enseignement primaire pourrait s'expliquer par la levée par l'Etat de barrières majeures telles que la suppression des frais d'inscription au CP1 et l'appui qu'il apporte aux parents d'élèves en mettant à la disposition de leurs enfants les kits et manuels scolaires à chaque rentrée de scolaire. L'engouement des enfants et de leurs parents pour les salles de classe devient réel, avec comme conséquence immédiate pour l'Etat, un investissement accru pour la construction, la réhabilitation et l'équipement des salles de classes et aussi pour l'acquisition des kits et manuels scolaires. Malgré qu'ils reçoivent toujours la plus large part du financement du MENET, le primaire a vu son pourcentage réduire de 60% à 51% entre 2006 et 2014.

L'enseignement secondaire général 1, allant de la classe de 6e à celle de la 3e, connaît aussi une évolution positive des ressources à lui consacrées. Certes l'évolution des dépenses sur l'ensemble de la période 2006-2015 est nette à l'exception de 2011 mais est devenue importante juste après 2011. Comme explication, on pourrait indiquer la suppression de la barre d'admission en 6e ouvrant ainsi l'accès au premier cycle du secondaire à un effectif important d'élèves.

L'enseignement général 2 n'est pas en reste de l'évolution des dépenses, mais a subi une baisse par rapport à l'enseignement général 1 après 2006 et 2007. Tout comme l'éducation formelle, l'alphabétisation et l'éducation non formelle profite aussi des efforts financiers de l'Etat, au regard de l'accroissement de ses dépenses ces dix dernières années.

La compensation du personnel – incluant le personnel non-enseignant—équivaut à plus de 80% des dépenses totales tous niveaux confondus. À l'exception du préscolaire où la proportion est plus grande, et pour l'alphabétisation et l'éducation non-formelle où elle est plus faible, les dépenses pour le personnel enseignant (salaires et cotisations) oscillent entre 63% (ETFP) et 72% (primaire) du total, et celles pour le personnel non-enseignant entre 14% (CAFOP) et 27% (sec. gén. 1) du total (Figure 12).

Figure 12: MENET : Dépenses par niveau et nature dans les établissements publics et administrations (%), 2014



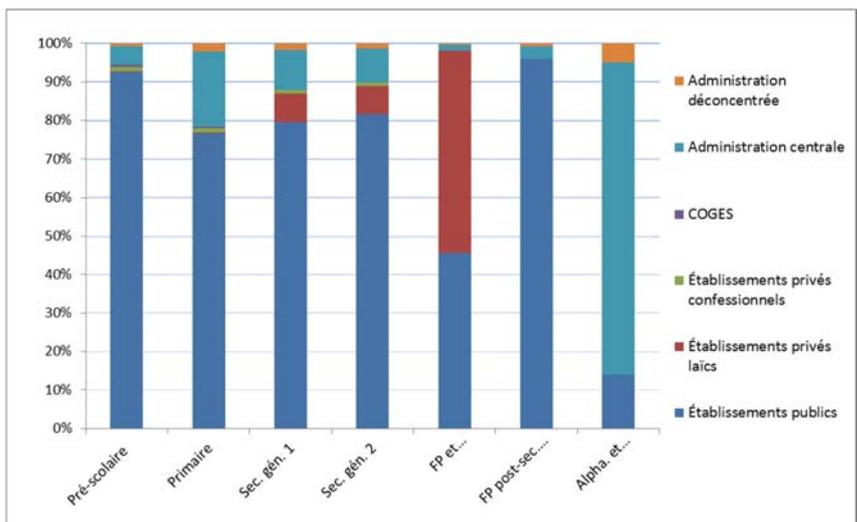
Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information des Ministères du secteur éducation

Les subventions aux établissements privés sont importantes au niveau secondaire général et surtout technique. La capacité d'accueil dans le public est insuffisante aussi bien dans l'enseignement général que technique, obligeant l'Etat à se tourner vers les établissements privés pour accueillir une part importante des élèves. Ainsi, chaque année pour ce qui est des élèves admis en 6ème et en 2nde, le MEN oriente une partie importante des élèves dans les établissements privés à travers une subvention par élève.

Cette subvention est plus importante à l'enseignement technique en raison du fait que l'Etat ne dispose que de trois établissements publics d'enseignement technique (Figure 13). Ce nombre est largement insuffisant pour accueillir les élèves relevant de l'enseignement technique. De ce fait, la majorité des élèves de cet ordre

d'enseignement sont orientés dans les établissements privés en contrepartie d'une subvention à verser par l'état aux fondateurs.

Figure 13: MENET : Dépenses par niveau et par type d'établissement, 2014

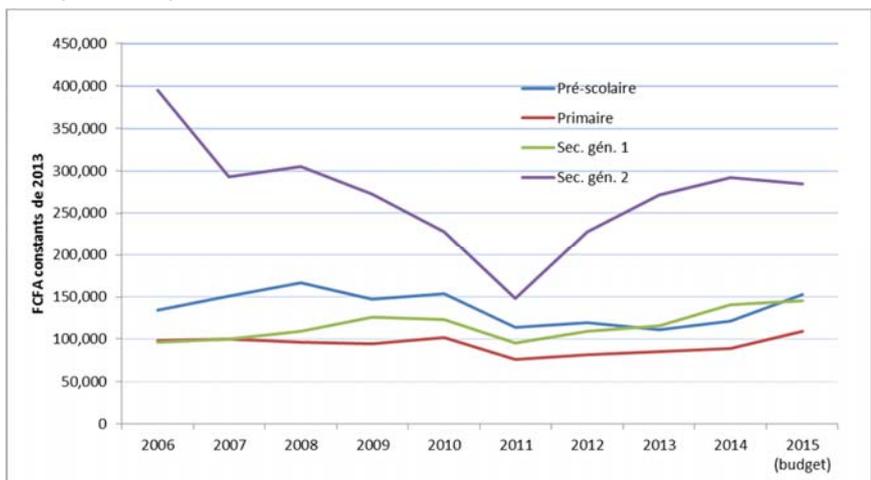


Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information des Ministères du secteur éducation

La dépense par élève a diminué à tous les niveaux, sauf au 1er niveau secondaire général où elle a augmenté.

Cette diminution de la dépense par élève en valeur réelle pourrait remettre en question l'amélioration des conditions et de la qualité des apprentissages. Entre 2006 et 2014, la dépense réelle du MENET par élève a diminué de 9% au préscolaire et au primaire et de 26% au secondaire général 2. Les données budgétaires de 2015 indiquent cependant une augmentation à tous les niveaux sauf le secondaire général 2 (Figure 14 et Annexe 1, Tableau 7).

Figure 14: Dépenses du MENET par élève et par niveau, 2006-2015



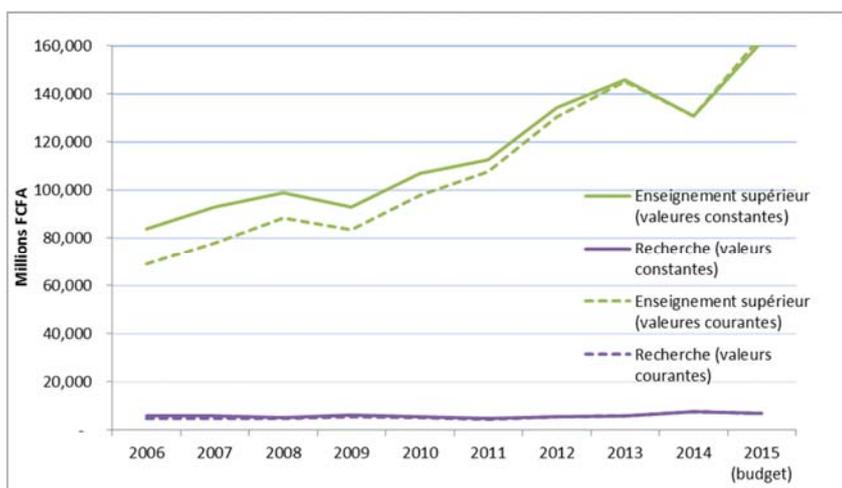
Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information des Ministères du secteur éducation

MESRS

Dans le but de faciliter la gouvernance du système, le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique est subdivisé en 4 programmes. Programme 1 : Administration Centrale, Programme 2 : Enseignement Supérieur, Programme 3 : Œuvres Universitaires et vie estudiantine et Programme 4 : Recherche scientifique et Innovation Technologique. Si pour des besoins de convenance, l'ensemble des différentes activités ou projets-programmes sont subdivisés en quatre (04) programmes, usuellement, l'on subdivise le Ministère en deux (02) grandes entités. Une partie Enseignement Supérieure et l'autre, la Recherche Scientifique.

Les dépenses du MESRS pour l'enseignement supérieur augmentent mais de manière inégale, pendant que les dépenses en recherche évoluent peu. A l'évidence, l'enseignement supérieur est doté de la plus grande partie. De 2006 à 2015, les différents budgets alloués à chaque entité connaissent une hausse de façon générale. S'agissant de l'enseignement supérieur, le budget baissera en 2009 par rapport à l'année antérieure. Les trois (03) années suivantes, c'est dire de 2010 à 2013, les dépenses allouées à l'enseignement supérieur augmenteront de façon constante pour atteindre 144 988 millions de FCFA. En 2014, ces dépenses connaîtront encore une autre baisse à 130 716 millions de FCFA. En 2015, le budget continuera son augmentation pour atteindre le montant record de 164 174 millions de FCFA. Sur la période 2006-2014, les dépenses pour l'enseignement supérieur ont augmenté de 9% annuellement en moyenne—6% en valeur réelle (Figure 16 et Annexe, Tableau 8).

Figure 15: Dépenses totales du MESRS pour l'enseignement et la recherche, 2006-2015



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget

Concernant la recherche scientifique, les dépenses vont connaître une évolution en dent de scie. De 4 898 millions de FCFA en 2006, elles vont chuter jusqu'à 4 619 millions en 2008. En 2009, elles augmenteront à 5 533 millions. La dotation budgétaire de la recherche connaîtra des oscillations

jusqu'en 2014 pour atteindre 7 444 millions de FCFA (Figure 16 et Annexe, Tableau 8). Sur la période de 2006 à 2014, les dépenses de la recherche vont connaître une augmentation de 6% en moyenne annuellement—4% en valeur réelle. Sur cette période, la recherche n'a représenté en moyenne que 5,1% des dépenses du MESRS contre 94,9% pour l'enseignement supérieur. La recherche scientifique a toujours été en proie à des difficultés budgétaires. Pour les acteurs de la recherche scientifique, la faiblesse des moyens mis à leur disposition s'apparente à un désintérêt pour l'activité de la Recherche alors que seuls ses résultats pourraient permettre aux États en voie de développement d'amorcer un véritable essor socio-économique. Cette situation d'abandon touche quasiment tout le continent africain si bien que l'Union Africaine (UA) a conclu que "les investissements dans la recherche, dans les universités africaines représentent en moyenne 0,5% du Produit intérieur brut (PIB) alors que l'Union africaine avait demandé aux États de consacrer 1% de leur PIB à ce secteur."³Cette requête n'a pas encore reçu un écho favorable auprès des autorités ivoiriennes qui ont consacré à ce secteur moins de 0,4% du PIB.

Dû aux importants transferts aux établissements, la majeure partie des dépenses est pour les biens et services. D'un montant de 28 158 millions de FCFA en 2006, les dépenses relatives aux « autres biens et services », ont atteint le montant de 53 011 millions de F CFA en 2014. Cette nature de dépenses a connu une augmentation continue au fil des années, à l'exception de 2009 et 2012. En effet, le montant qui lui est alloué est passé de 40 429 en 2008 à 35 942 millions en 2009 soit une réduction d'environ 11%. Entre 2006 et 2014, les dépenses consacrées aux «autres biens et services » ont connu une augmentation d'en moyenne 9% par année. De 2006 à 2014, les dépenses des « autres biens et services » représentent près de 43% de la dotation budgétaire du Ministère. Cette nature de dépense est suivie, par ordre d'importance des « Salaires, primes et indemnités aux enseignants » qui représentent plus de 30% des dépenses totales. A cette nature on pourrait associer une autre nature quasiment similaire « Salaires, primes et indemnités aux non-enseignants » (environ 8%). Sur la période de 2006 à 2014, 39% des dépenses seront consacrées à la compensation du personnel (salaires et plus des différentes cotisations). Il faut préciser qu'étant donné que le point de vue des institutions d'enseignement supérieur n'a pas été intégré, la partie « autres biens et services » est probablement surestimée à cause des transferts du MESRS vers les institutions. Dans les faits, ces institutions dépendent ces transferts pour des biens et services, mais également pour les salaires.

L'importance des dépenses relatives aux « Biens et Services » et aux «Salaires, primes et indemnités » du personnel ne permettra pas de consacrer une part importante à divers programmes d'investissement et donc d'extension et de construction d'amphithéâtres ou de salles spécialisées. En

³ Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2014-2063, Sommet de juin 2015, COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, SP15831

effet, en se référant sur la période 2006-2014 et même bien avant, il fallut attendre 2011, à l'occasion de la fermeture des universités publiques pour que les dépenses en capital dépassent 8%. Cette habitude à privilégier les dépenses en fonctionnement et en salaires n'a pas permis au ministère de mettre en place une stratégie de renforcement des capacités d'accueil des structures existantes; certaines de ses structures vont connaître un état de délabrement avancé. La capacité d'accueil tant des structures de formation que des résidences universitaires va s'amenuiser et le problème de massification verra le jour, aussi bien que naîtront des troubles au sein des Universités et Grandes Écoles. En général, les étudiants aussi bien que les enseignants demandent de meilleures conditions de travail. Malheureusement, l'État est incapable de faire face à cette requête au regard des engagements inhérents aux autres natures de dépenses.

Dans la rubrique concernant les « Transferts à d'autres financeurs », les dépenses se stabilisent autour de 7 517 millions en 2014 même s'il est à voir qu'il a eu quelques modifications significatives d'une année à une autre. En 2008, les dépenses ont connu une nette augmentation pour atteindre 8 263 millions. En 2012, la dotation chutera véritablement à 3 064 millions. Ces transferts sont en fait les bourses et aides aux étudiants en Côte d'Ivoire.

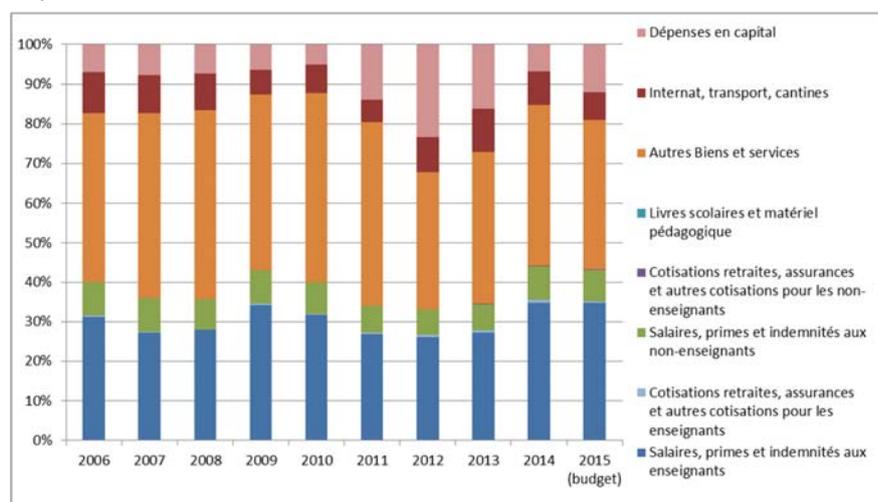
Les « Transferts aux étudiants à l'étranger » sont une composante du domaine des « bourses et aides ». Cette rubrique est le montant de l'assistance aux étudiants ivoiriens à l'extérieur du pays ayant bénéficié de l'aide ou de la bourse. Les dépenses sur cette ligne budgétaire ont atteint 4 269 millions en 2014, donc presque la moitié du montant des bourses pour les étudiants en Côte d'Ivoire. Néanmoins, en 2009 et 2010, cette dotation a connu une légère coupe. Le nombre d'étudiants bénéficiant d'une bourse ou d'une aide pour poursuivre les études à l'extérieur est encore minime. Des efforts sont à fournir afin de permettre à un grand nombre d'étudiants de bénéficier d'accompagnement financier à cet effet. L'on devrait davantage privilégier les formations post-master et surtout celles absentes des Universités et Grandes Écoles de Côte d'Ivoire. À noter que ces montants sont exclus des totaux puisqu'ils sont hors du domaine CNE.

La part des dépenses pour l'appui à la scolarité comme les frais de logement, restaurant et autres, en moyenne est de 8,5% sur la période de 2006 à 2014. Tout au long de cette période, ces dépenses sociales n'ont jamais dépassées 11% du budget du Ministère. De plus en plus, l'assistance qu'aurait pu apporter l'État aux étudiants se trouve insignifiante voire inexistante. La quasi-totalité des étudiants ne sont pas logés, les restaurants ont du mal à faire face à la demande quand ils ne sont pas fermés. Alors les récriminations des étudiants se lèvent à l'endroit des autorités. Ils exigent de meilleures conditions de vie.

Les « Dépenses en capital » sur la période 2006-2014 représentent en moyenne 10,4% des dépenses totales (Figure 17). Comme les autres types de dépenses, les « Dépenses en capital » ont connu une augmentation. De 4 569 millions de FCFA en 2006, les « Dépenses en capital » vont atteindre 8 833 millions en 2014, avec un budget projeté de 19 823 millions de FCFA pour 2015. Ce type de dépense

est naturellement très volatile. Les années 2011 (13,9%), 2012 (23,4%) et 2013 (16,2%) constituent les années « fastes » de cette nature de dépenses. D'importants travaux d'investissement ont été entrepris au cours de ces différentes années. En 2011, les cinq (05) Universités et les (02) Grandes Écoles publiques sous tutelle du Ministère ont connu un vaste programme de réhabilitation. Ces travaux de réhabilitation se poursuivront sur trois (03) ans. En 2014, la part de l'allocation budgétaire consacrée aux « Dépenses en capital » va se « normaliser » (6,8%). En 2015, une part importante du budget sera accordée à cette nature. L'atteinte de 12,1% comme part consacrée aux dépenses en capital trouve sa justification dans la construction des nouvelles universités en l'occurrence les universités de Man, San Pédro et Bondoukou. Les travaux de construction de l'université de San Pédro sont avancés et il est prévu y accueillir les premiers étudiants pour l'année académique 2016-2017. Dans la foulée de la décentralisation des universités, d'autres villes comme Adiaké, Abengourou, vont accueillir d'ici quelques années des universités.

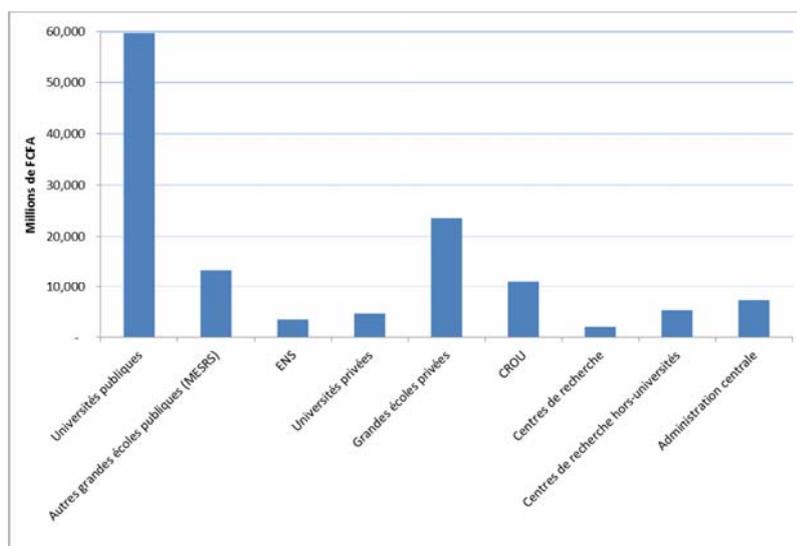
Figure 16: Dépenses du MESRS par nature, 2006-2015



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget

Après les universités publiques, les grandes écoles privées reçoivent la plus grande part du financement du MESRS. L'engagement des dépenses sont fait par type et statut des structures composant le Ministère de l'Enseignement Supérieur. En 2014, le Ministère a consacré 46% de la dépense aux Universités Publiques, elles constituent la première destination budgétaire; ensuite viennent les Grandes Écoles Privées (18%). Ces établissements bénéficient d'une dotation relative au nombre d'étudiants affectés. Les CROU représentent 9% des dépenses totales; quant à l'Administration Centrale, elle représente 6% (Figure 18).

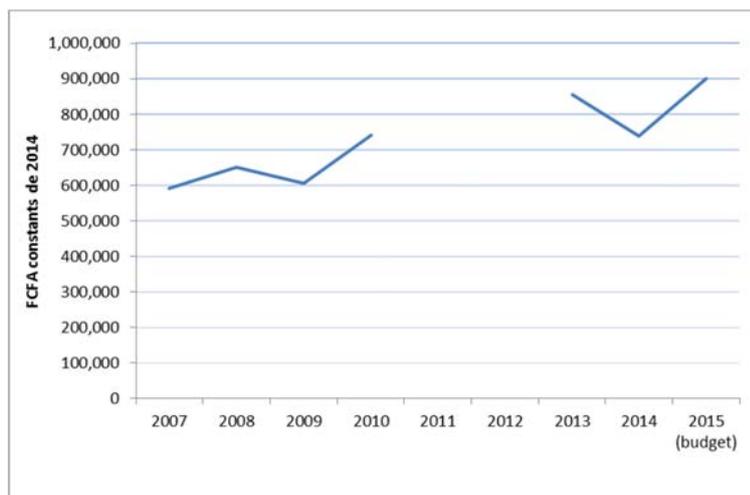
Figure 17: Dépenses du MESRS par type d'établissement, 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information du MESRS

Des dépenses par élèves en augmentation, mais de manière instable. Les dépenses par étudiant changent d'un établissement à un autre. Ils changent également d'une année à une autre. En moyenne, l'étudiant coûtait 542 289 FCFA constants de 2014 en 2006; en 2014, un étudiant coute 740 584 F CFA. Les dépenses par étudiant augmentent avec les années. Le coût de l'étudiant est plus précis en ce qui concerne un étudiant orienté dans une grande école privée. La prise en charge diverge d'une filière à une autre. Les filières à caractère industrielle coutent plus à l'État que les filières tertiaires.

Figure 18: Dépenses du MESRS par élève (enseignement supérieur), 2006-2015



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information du MESRS

À partir de 2012, les dépenses du Ministère vont connaître une augmentation considérable. Cette date coïncide avec la réouverture des Universités et la transformation de deux (02) Unités Régionales de l'Enseignement Supérieur en Universités de plein exercice. La proportion des universités dans la dépense générale étant importante, la création de deux (02) universités aura une tendance à la hausse des dépenses. La part de l'enseignement supérieur ira en grandissant, car les universités de Man, de Bondoukou et de San Pédro programmées; engageront des dépenses connexes relatives à l'accueil et à la bourse.

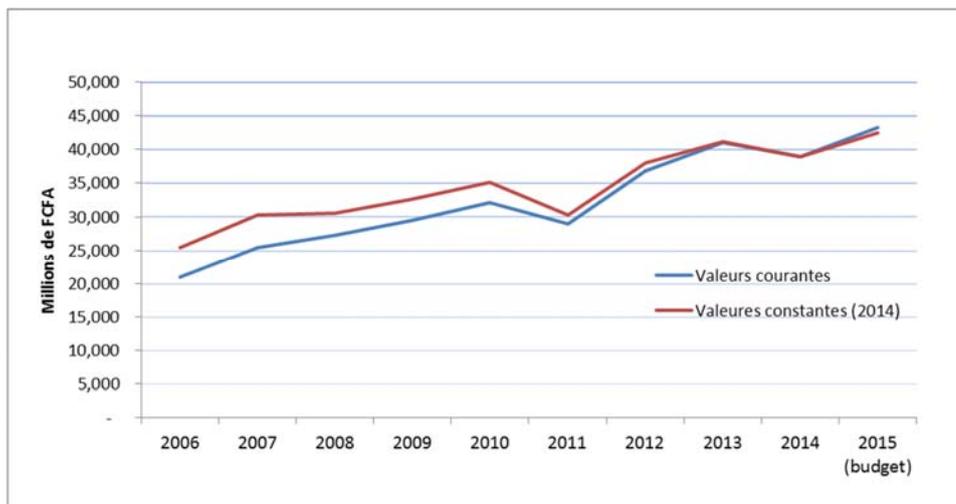
MEMEASFP

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, d'un point de vue stratégique, a pour objectif de contribuer activement au développement des compétences afin d'offrir à un plus grand nombre de populations la possibilité de s'employer pour jouer un rôle décisif dans la croissance économique.

Pour atteindre un tel objectif, de grands investissements devraient se faire dans tous les compartiments de l'ETFP (les personnels, les infrastructures, les équipements, les programmes, etc.). Il est à constater malheureusement que même si des efforts sont réalisés, le niveau de financement reste faible et n'est pas en adéquation avec les résultats attendus.

Les dépenses du MEMEASFP pour l'éducation ont augmenté, mais de manière instable. En neuf (09) années, les dépenses passeront de 20 938 millions en 2006 à 38 971 millions en 2014 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9% - 6% en valeur réelle (Figure 20 et Annexe 1, Tableau 10).

Figure 19: MEMEASFP: Dépenses totales, 2006-2015



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information du MEMEASFP

De 2006 à 2010, le budget alloué à chaque à l'ETFP connaît une hausse constante avec un taux d'accroissement moyen de 9,4% en valeur réelle pour le premier niveau de la FP et 9,8% pour le second niveau de la FP 2.

En 2011, il y a eu une baisse du budget global de l'ETFP due à la diminution du budget alloué par l'État suite à la crise postélectorale, et exacerbée par l'arrêt des projets cofinancés par les bailleurs de fonds. La diminution des investissements dans l'ETFP en 2011 a été principalement causée par la situation de sortie de crise qui a obligé l'État à revoir ses priorités.

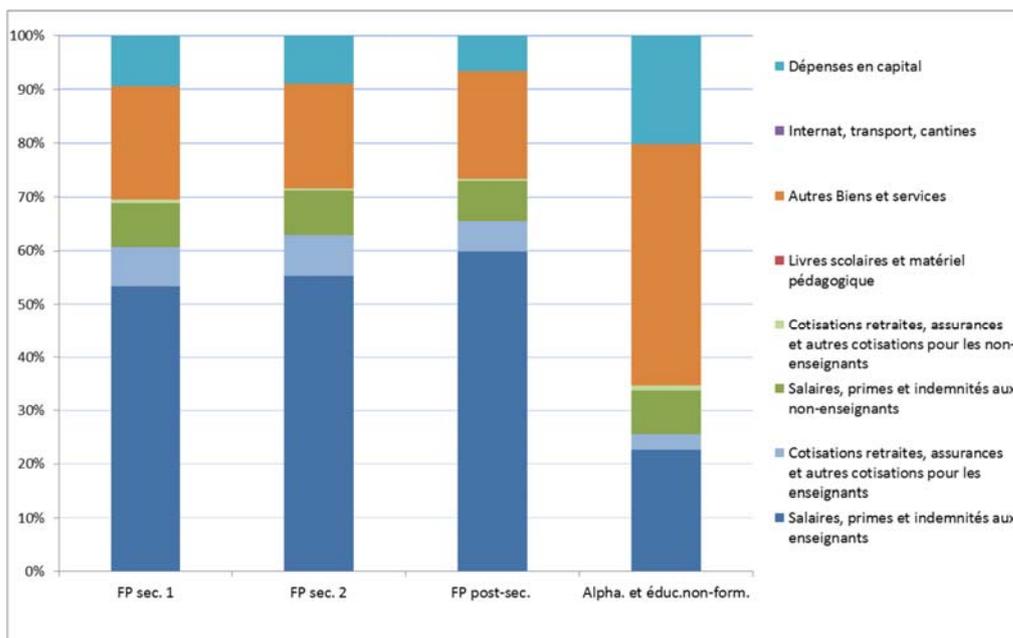
De 2012 à 2014, avec le retour à la paix, les ressources connaissent un accroissement annuel de 8,6% dans la FP 1 et de 9,1% dans la FP 2 en valeur réelle. La FP2 reçoit plus de la moitié des financements, avec 64,4% du total en 2014.

Des dépenses en personnel moindre qu'au MENET, et plus de fonds alloués aux biens et services. L'observation du graphique des dépenses par nature montre qu'en 2014 70% des dépenses sont absorbés par la compensation du personnel enseignant et non-enseignant. L'investissement est très faible, le fonctionnement n'a pas presque pas évolué durant les neuf ans. Pour ce qui est de l'appui à la scolarité (internat, transport, cantines), et des livres scolaire et des manuels pédagogiques, les dépenses sont infimes, à la limite inexistantes.

Plus précisément dans les établissements publics, il y a une quasi-constance dans les dépenses avec une propension à l'accroissement de la masse salariale déjà assez élevée, suivie d'une diminution de l'investissement, notamment dans les formations post-secondaires.

Les financements à l'endroit de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle semblent être plus raisonnables avec des salaires assez maîtrisés, les dépenses courantes et en capital qui représentent respectivement environ 80% et 20%.

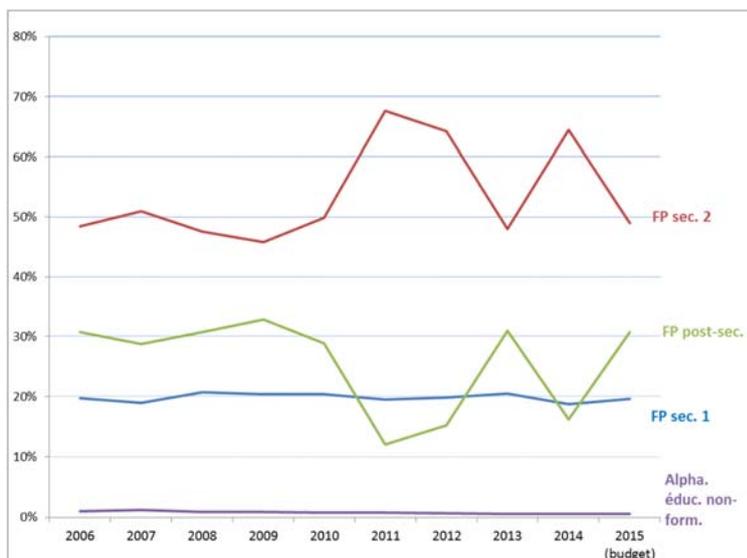
Figure 20: MEMEASFP: Dépenses par niveau et nature dans les établissements publics et administrations (%), 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information du MEMEASFP

La Formation Professionnelle au deuxième niveau du secondaire domine les dépenses, mais les pourcentages alloués aux différents ordres d'enseignement varient d'une année à l'autre.

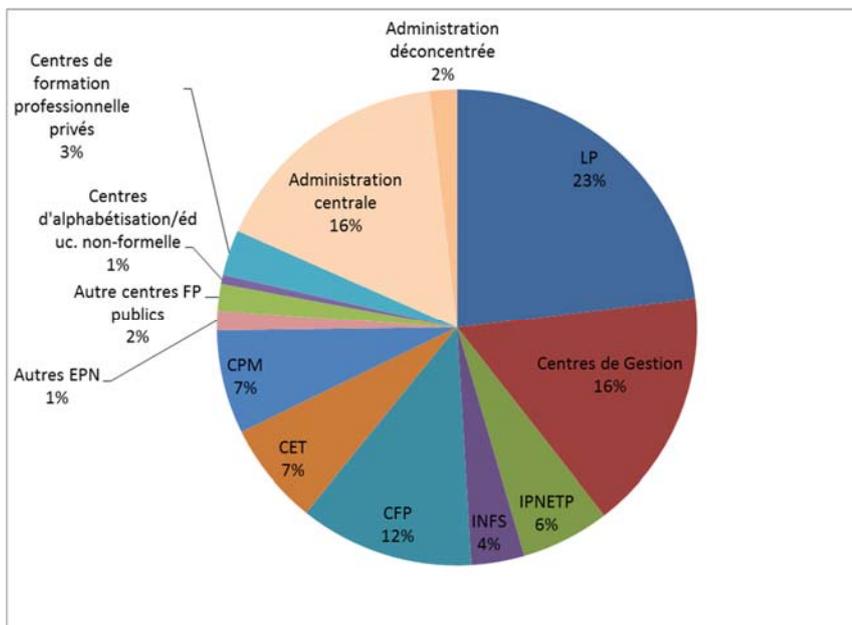
Figure 21: MEMEASFP : Dépenses par niveau (%), 2006-2015



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information du MEMEASFP

Le financement des lycées publics et des centres de gestion dominant les dépenses en éducation du MEMEASFP. Pour ce qui est de la répartition des budgets par type de structure, nous observons une inégale répartition. L'administration centrale et déconcentrée reçoit 16% des dépenses, ce qui est significatif. Les directions déconcentrées sont sous financées avec 2% du total. Environ 30 CFP destinées aux formations industrielles et rependus sur tout le territoire reçoivent 12% des dépenses (Figure 23).

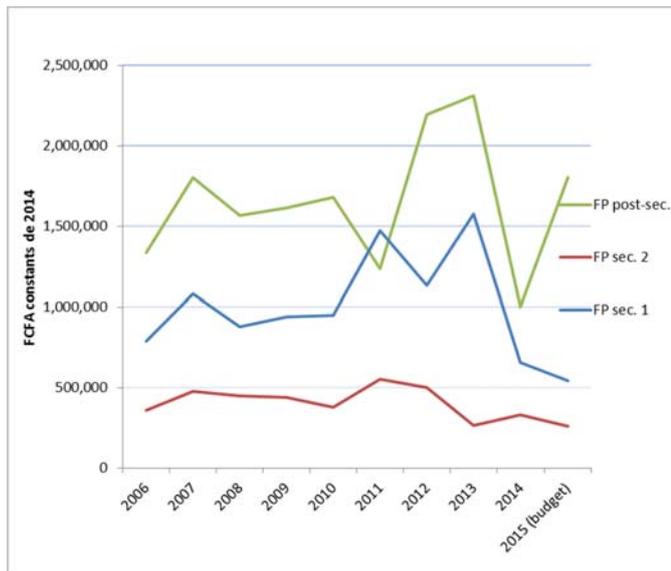
Figure 22: Dépenses du MEMEASFP par type d'établissement, 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information du MEMEASFP

Les dépenses par élève sont en dents de scie, mais globalement plus élevés au niveau de la FP post-secondaire. Les variations d'une année à l'autre ne devraient pas être sur-interprétées, mais globalement la FP secondaire 2^e niveau est moins coûteuse en moyenne par élève (331 322 FCFA en 2014) que la FP secondaire 1^e niveau (657 575 FCFA), et le niveau post-secondaire est le plus dispendieux, avec un coût moyen par élève de 1 001 225 FCFA en 2014 (Figure

Figure 23: Dépense moyenne du MEMEASFP pour l'EFTP par élève par niveau, 2006-2015, FCFA constants de 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base des données du Ministère du Budget et des systèmes d'information du MEMEASFP

Financement des COGES

Le Comité de Gestion des Etablissements Scolaires publics (COGES) a été créé en Côte d'Ivoire par le décret n°95-26 du 20 janvier 1995. Institué dans les établissements publics d'enseignement préscolaire, primaire, et secondaire général, le COGES a pour mission de contribuer à la promotion de l'établissement où il siège et d'y créer les conditions d'un meilleur fonctionnement. À cette fin, le COGES est chargé :

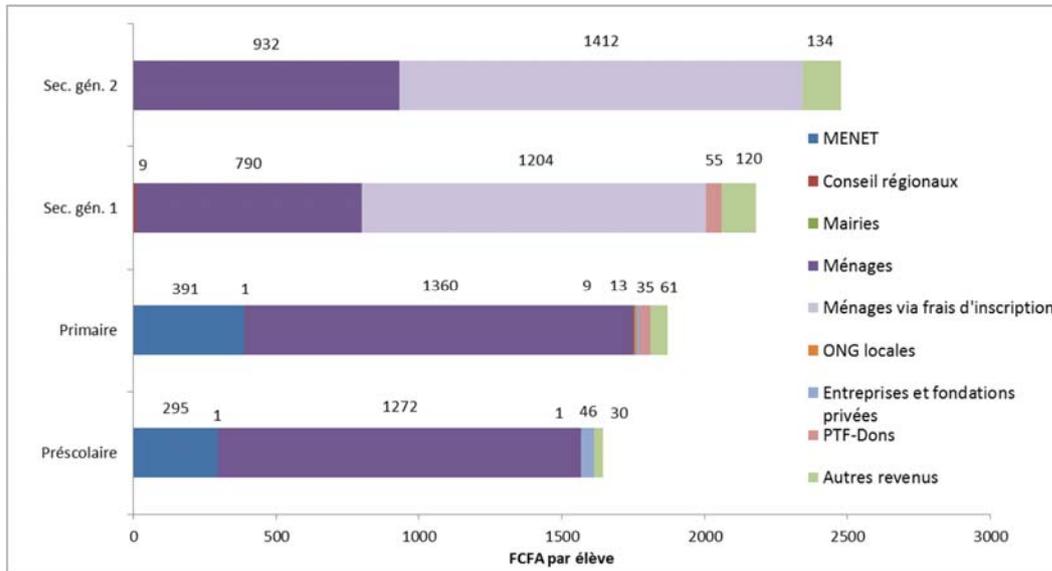
- d'aider à l'entretien courant des bâtiments, des équipements et à la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement ;
- de contribuer à l'encadrement civique et moral des élèves et stagiaires ;
- de favoriser l'intégration de l'établissement scolaire dans son milieu ;
- d'apporter un appui aux activités socio-éducatives de l'établissement ;
- de suivre l'évolution des effectifs des élèves et du personnel au sein de l'établissement ;
- d'apporter un appui aux activités pédagogiques ;
- de contribuer à la résolution du déficit en enseignants et formateurs ;
- de contribuer à la scolarisation des enfants notamment des filles, tant en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- d'aider à la promotion de l'installation des cantines scolaires et contribuer à leur fonctionnement ;
- d'œuvrer pour l'hygiène et la santé en milieu scolaire ;
- d'assurer le suivi de la gestion des manuels scolaires ;
- de recouvrer et de gérer toutes les ressources financières de l'établissement autres que le budget de l'Etat ;

- de gérer, pour le compte de l'établissement, les fonds générés par les Activités Génératrices de Revenus (AGR) qu'il initie ;
- d'aider à lutter contre la violence et la tricherie à l'école ;
- d'assister les autorités de l'établissement dans la gestion des crises.

Pour accomplir la mission à lui assignée, chaque COGES élabore en début d'année un programme annuel d'activités budgétisées et lorsque celui-ci n'est pas subventionné, la majorité de sa recette vient de la levée de cotisation c'est-à-dire la contribution de la communauté.

En moyenne, les COGES ont généré des revenus pour un équivalent de 1 647 FCFA par élève pour le préscolaire, 1 894 FCFA pour le primaire, 2 205 pour le secondaire 1, et 2 477 CFA pour le secondaire 2^e niveau pour l'année scolaire 2013-2014 (Figure 25).

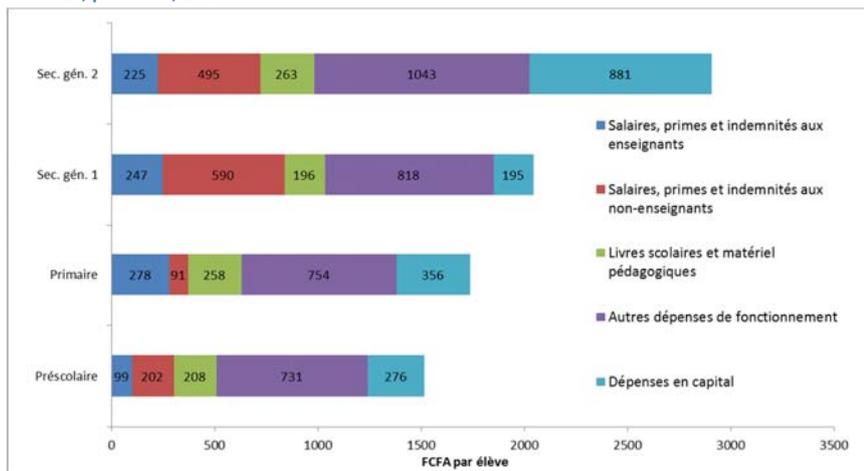
Figure 24: Revenus des COGES par élève, par source, 2014



Source : Enquête auprès des COGES effectuée par le SNAPS-COGES

Les ménages sont, de loin, les principaux financeurs des COGES. Seulement 3000 sur plus de 8000 COGES du primaire reçoivent une subvention du MENET, ce qui fait que cette contribution équivaut à seulement 391 CFA en moyenne sur tous les élèves. Au niveau secondaire, le MENET ne fournit aucune subvention directe aux COGES, mais leur retourne une partie des 3 000 FCFA que chaque élève paie via l’inscription en ligne. Étant donné que ces frais sont payés par les parents et élèves, les ménages financent par conséquent environ 92% des activités des COGES au niveau secondaire—73% au niveau primaire (Figure 25).

Figure 25: Dépenses des COGES, par élève, 2014



Source : Enquête auprès des COGES effectuée par le SNAPS-COGES

Les autres biens et services sont la dépense principale, mais les dépenses en capital et pour les livres et matériel pédagogique sont aussi importantes.

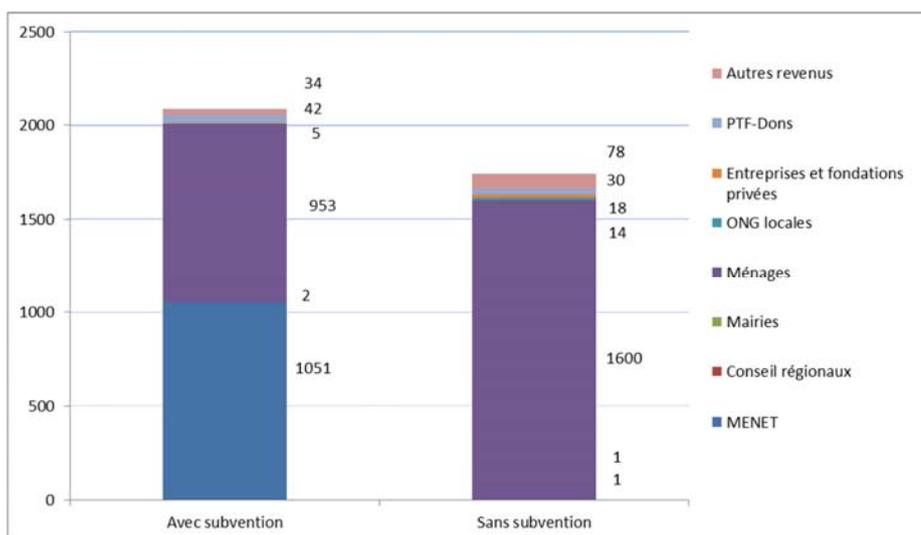
Lors de l'élaboration de leurs plans d'action budgétisés, les COGES s'appuient sur des lignes budgétaires dont les grands axes mettent l'accent sur le volet pédagogique (60%) et le volet socio-éducatif (40%). Selon l'appartenance du COGES au milieu rural ou urbain et en fonction des besoins exprimés, la répartition se fera en accord avec les parents au cours des Assemblées Générales.

Cependant il ressort au vu des résultats de l'enquête que les dépenses en autres biens et services sont plus importantes même si le volet pédagogique est quelque peu important. Ces autres dépenses concernent les réceptions, les frais de transport de personnels, l'équipement en meubles au profit de l'administration scolaire se ressentent.

Comme le montre la figure 26, le fait que certains COGES soient subventionnés et d'autres non crée—sans surprise—un déséquilibre au niveau des revenus entre les COGES. Les COGES non-subventionnés demandent une plus grande contribution des ménages via les levées de cotisation—1 600 CFA en moyenne par élève au primaire contre 953 dans les COGES subventionnés. Malgré cela, les COGES subventionnés ont plus de ressources à leur disposition.

Il ressort également de l'enquête que les COGES reçoivent de nombreuses contributions venant de plusieurs sources (particulier, entreprise, parents d'élèves, mairie, Conseil Régional, ONG, organismes internationaux etc ...) ainsi que des dons en nature (bureau, chaises, livres scolaires, matériel d'équipement, fournitures de bureau et autres), comme stipulé dans les textes règlementaires.

Figure 26: Sources de revenu des COGES du primaire, 2014



Source : Enquête auprès des COGES effectuée par le SNAPS-COGES

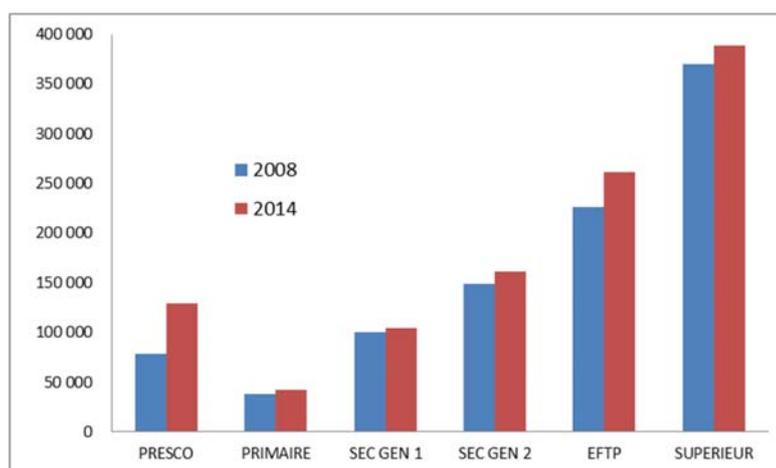
3.3. Dépenses des ménages

Tableau 3: Dépenses moyennes des ménages par élève par niveau d'éducation et milieu de résidence

NIVEAU D'EDUCATION	2008 (Prix courants)			2008 (Prix constants de 2014)			2014 (Prix 2014)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	RURAL	Total	Urbain	Rural	Total
PRESCO	86 167	21 635	69 882	96 600	24 254	78 343	144 740	59 647	129 044
PRIMAIRE	55 346	19 448	33 659	62 047	21 803	37 734	58 597	25 381	42 000
SEC GEN 1	97 747	75 487	89 199	109 582	84 627	99 999	106 401	92 345	104 208
SEC GEN 2	141 519	98 645	132 695	158 654	110 589	148 761	164 023	126 385	161 228
EFTP	207 867	70 435	201 494	233 035	78 963	225 890	264 234	76 449	260 995
SUPERIEUR	340 138	133 038	330 400	381 321	149 146	370 404	391 823	217 046	388 571

Source : Calculs de l'équipe technique sur la base de l'ENV 2008 et 2015

Figure 27: Dépenses moyennes des ménages par élève, 2008 et 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base de l'ENV 2008 et 2015

Des dépenses des ménages croissantes avec le niveau d'études des enfants. En valeur nominale, les ménages ont dépensé en moyenne par élève plus en 2014 qu'en 2008 : entre 17% (Primaire) et 85% (Préscolaire) de plus. Rapportée en monnaie constante de 2014, si cette augmentation est plus faible notamment au primaire et au secondaire, elle reste très élevée au préscolaire où elle de 65%.

Leurs dépenses en éducation ont augmenté avec le niveau de l'enfant aussi bien en 2008 qu'en 2014⁴. En 2014⁵, les dépenses par enfant rapportées au coût unitaire du primaire passent de 2,5 au premier cycle du secondaire à plus de 9 au supérieur.

Des dépenses moyennes par enfant des ménages urbains plus importantes. Relativement au milieu sociologique, les dépenses des ménages de la zone rurale ont certes relativement plus augmenté, en particulier

⁴ Sauf au primaire pour lequel les dépenses des ménages sur une enfant sont inférieures à celles d'un enfant au préscolaire

⁵ Les ratios sont restés globalement stables entre 2008 et 2014

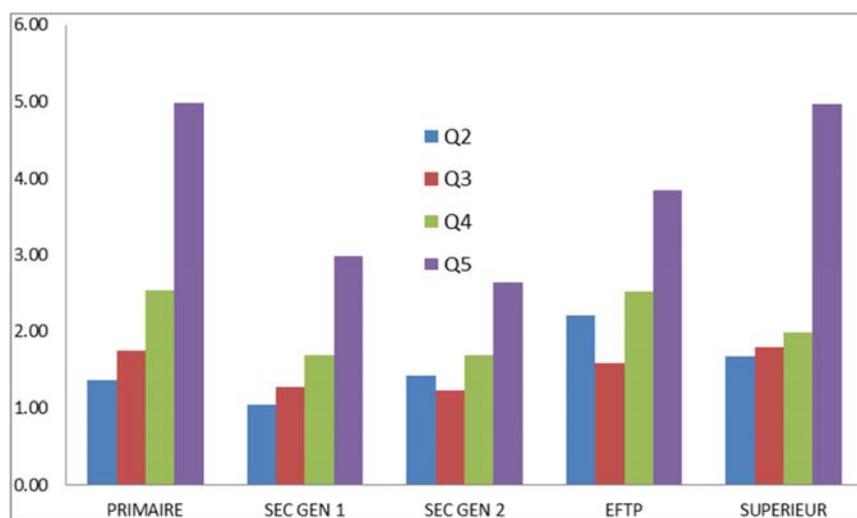
au primaire (plus de cinq fois plus en valeur nominale et encore plus en monnaie constante de 2014) et au supérieur, mais les ménages urbains continuent à dépenser à tous les niveaux plus que les ménages ruraux : plus du double au primaire, au préscolaire et plus du triple à l'ETFP en 2014.

Tableau 4: Dépense moyenne des ménages par élève selon le quintile de richesse et le niveau d'études

Niveau d'éducation	2008 (FCFA constants de 2014)					2014 (FCFA constants de 2014)				
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
PRESCOLAIRE	14 073	29 513	38 416	55 194	101 295	20 129	28 699	63 297	97 369	224 522
PRIMAIRE	13 415	17 137	23 148	31 096	63 821	19 414	26 378	33 808	49 216	96 630
SEC GEN 1	50 368	61 802	72 423	79 686	130 231	60 025	63 234	76 153	100 922	178 931
SEC GEN 2	84 993	82 081	95 183	112 663	185 562	84 639	119 474	103 649	142 618	222 385
EFTP	284 103	11 5045	143 729	278 905	223 289	82 131	180 296	130 295	205 870	315 304
SUPERIEUR	100 448	323 617	117 162	165 609	447 598	104 421	173 855	187 072	206 881	518 760

Source : Calculs de l'équipe technique sur la base de l'ENV 2008 et 2015

Figure 28: Dépenses moyennes des ménages par élève selon le quintile de richesse rapportées aux dépenses du quintile le plus pauvre (Q1), 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base de l'ENV 2008 et 2015

Les dépenses moyennes des ménages par élève croissantes avec le niveau de richesse des parents En général, plus les parents sont riches, plus ils ont dépensé par enfant, les seules exceptions étant au deuxième cycle du secondaire général et à l'ETFP où les ménages de Q3 ont moins dépensé en 2014 que ceux de Q2. Le préscolaire (non représenté pour un souci de lisibilité du graphique) se particularise par une plus forte discrimination selon le niveau de richesse : les parents du quintile le plus riche ont dépensé par enfant plus de 11 fois plus que ceux de quintile le plus pauvre.

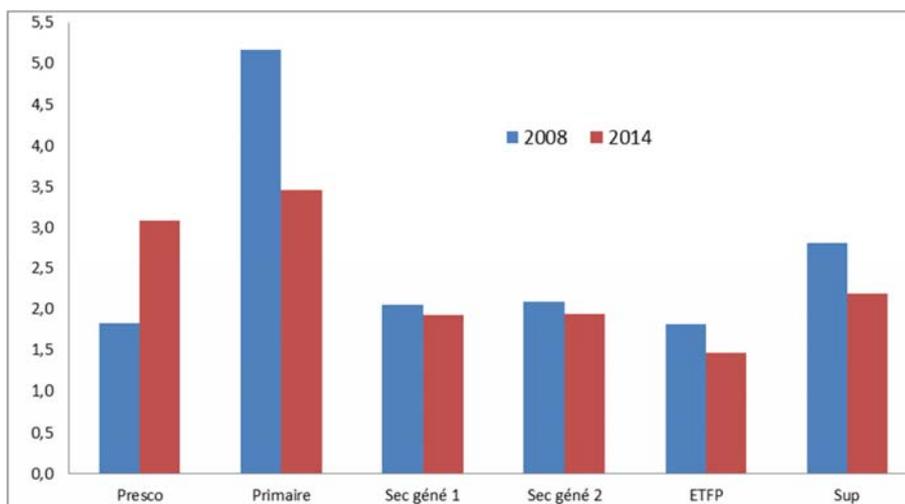
Tableau 5: Dépenses des ménages, moyenne par élève et par niveau selon le type d'établissement, 2008 et 2014

NIVEAU D'EDUCATION	2008 (Prix de 2014)		2015 (Prix de 2014)	
	Public	Privé	Public	Privé
Préscolaire	53 852	98 460	66 462	205 110
Primaire	25 688	132 831	29 908	103 691
Sec gén 1	77 781	159 700	79 966	154 642
Sec gén 2	106 524	222 157	114 486	221 956
ETFP	164 891	299 536	200 803	294 671
Sup	218 382	615 112	254 593	557 217

Source : Calculs de l'équipe technique sur la base de l'ENV 2008 et 2015

Dépenses réelles moyennes des ménages par élève en diminution. Si en valeur nominale les parents ont plus dépensé en 2014 qu'en 2008 à tous les niveaux aussi bien au public qu'au privé, la situation est plus nuancée en valeur réelle. En effet, les parents ont réellement plus dépensé par enfant inscrit au public en 2014 qu'en 2008 et cela à tous les niveaux. Au privé par contre les parents ont, en monnaie constante, moins dépensé en 2014 qu'en 2008 à tous les niveaux sauf au préscolaire où ils ont quand même dépensé plus de deux fois plus en 2014 qu'en 2008.

Figure 29: Moyenne par élève dépensée par les ménages au privé rapportée à la moyenne au public, 2008 et 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base de l'ENV 2008 et 2015

En 2014 dans le post primaire, les parents ont dépensé à peu près deux fois plus sur un enfant inscrit au privé que sur un enfant inscrit au public. Au préscolaire et au primaire, les parents ont dépensé en moyenne plus de trois fois plus pour un enfant inscrit au privé que pour un enfant inscrit au public. Entre 2008 et 2014, on a observé :

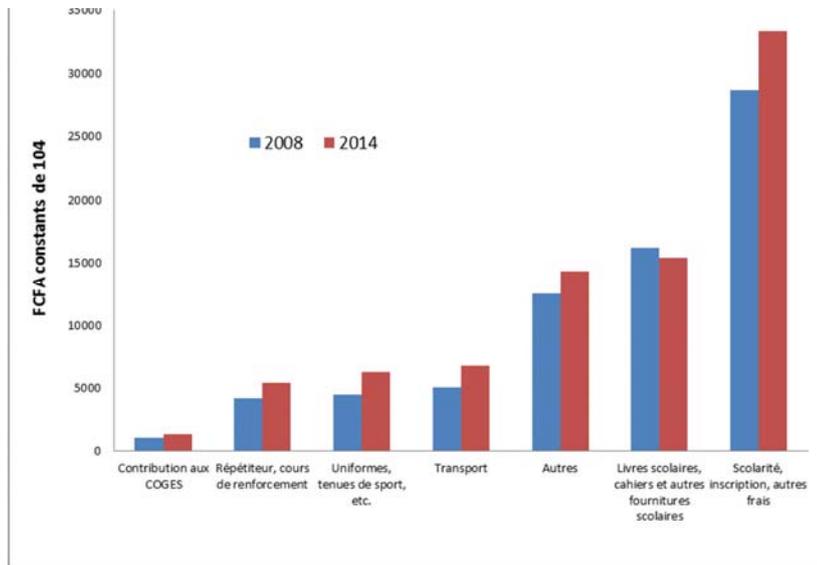
- une quasi stabilité des dépenses des ménages par étudiant du privé rapportées aux dépenses du public au secondaire général
- une baisse substantielle de ce rapport au primaire, à l'ETFP et au supérieur, respectivement de 33%, 19% et 22% en valeurs relatives
- au préscolaire, relativement à un enfant inscrit au public les parents ont dépensé en 2014 69% de plus au privé qu'ils ne dépensaient en 2008.

Tableau 6: Dépenses des ménages pour l'éducation, moyenne par élève selon la nature, l'ordre d'enseignement et le type d'établissement fréquenté, 2014, (FCFA)

Niveau	Statut	Dépenses dans les écoles		Dépenses hors des écoles					
		Scolarité, inscription, autres frais	Contribution aux COGES ou APE	Uniformes, tenues de sport, etc.	Livres scolaires, cahiers et autres fournitures scolaires	Transport	Répétiteur, cours de renforcement	Autres dépenses	Total
Maternelle / Préscolaire	Moyenne	74 524	483	7 853	13 404	7 870	917	23 992	129 044
	Public	30 825	924	6 934	8 442	5 180	1 738	12 420	66 462
	Privé	127 704	0	9 253	20 028	9 973	0	38 152	205 110
Primaire	Total	14 878	1 648	4 493	8 637	1 167	3 664	7 513	42 000
	Public	7 028	1 867	4 192	7 578	526	2 463	6 254	29 908
	Privé	54 424	616	5 964	14 019	4 102	10 091	14 474	103 691
Secondaire général 1er cycle	Moyenne	37 583	954	8 410	22 606	7 067	7 806	19 783	104 208
	Public	19 867	1 086	7 717	21 925	6 182	5 358	17 832	79 966
	Privé	74 718	696	10 139	24 532	7 932	12 008	24 617	154 642
Secondaire général 2nd cycle	Moyenne	71 534	630	8 835	30 587	13 168	10 916	25 558	161 228
	Public	33 059	837	8 193	30 137	9 569	9 209	23 483	114 486
	Privé	120 582	359	9 531	30 605	18 281	13 627	28 972	221 956
ETFP	Moyenne	125 447	457	12 316	32 228	47 604	1 831	41 112	260 995
	Public	71 839	588	13 085	35 789	42 886	1 052	35 563	200 803
	Privé	155 355	370	12 324	30 881	51 354	2 049	42 337	294 671
Supérieur	Moyenne	195 197	189	13 627	45 897	71 926	4 630	57 105	388 571
	Public	97 968	143	10 002	43 255	61 411	3 146	38 667	254 593
	Privé	308 302	453	18 426	49 209	88 558	9 876	82 393	557 217
TOUS NIVEAUX CONFONDUS	Moyenne	33 333	1 326	6 220	15 352	6 717	5 357	14 278	82 582
	Public	14 301	1 588	5 421	13 080	4 176	3 497	10 809	52 872
	Privé	93 426	565	8 922	23 008	15 140	11 227	26 513	178 802

Source : Calculs de l'équipe technique sur la base de l'ENV 2008 et 2015

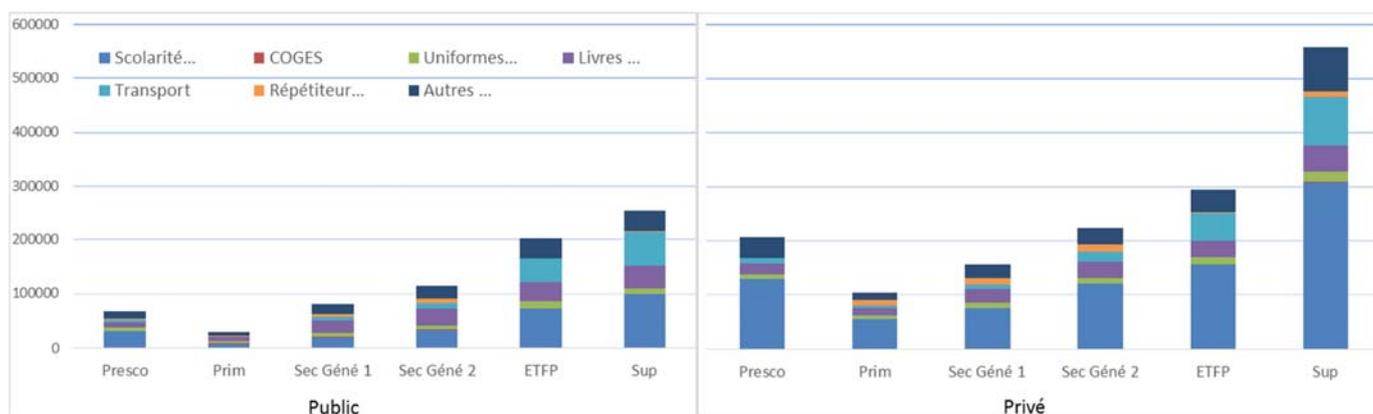
Figure 30: Dépenses moyennes des ménages par élève pour l'éducation selon la nature de la dépense, 2008 et 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base de l'ENV 2008 et 2015

Persistance d'un niveau élevé de frais de scolarité, d'inscription et d'écolage. La répartition des dépenses des parents selon la nature est restée pratiquement la même entre 2008 et 2014. Les frais de scolarité et d'inscription sont restés la dépense la plus importante des parents, tous niveaux confondus à hauteur de 40% aussi bien en 2008 qu'en 2014. Les livres et autres fournitures scolaires constituent la deuxième cause de leurs dépenses même si c'est la seule rubrique dans laquelle les parents ont moins dépensé en 2014 qu'en 2008 (22% en 2008 et 17% en 2014) (Figure 30).

Figure 31: Dépenses des ménages par élève selon par ordre d'enseignement et nature de la dépense, 2014



Source : Calculs de l'équipe technique sur la base de l'ENV 2008 et 2015

La répartition des dépenses des ménages en éducation selon la nature décrite ci-dessous se confirme par niveau. Elle est particulièrement accentuée au préscolaire, au second cycle du secondaire, à l'ETFP et au supérieur où les frais de scolarité ont représenté entre 44% et 58% des dépenses des ménages.

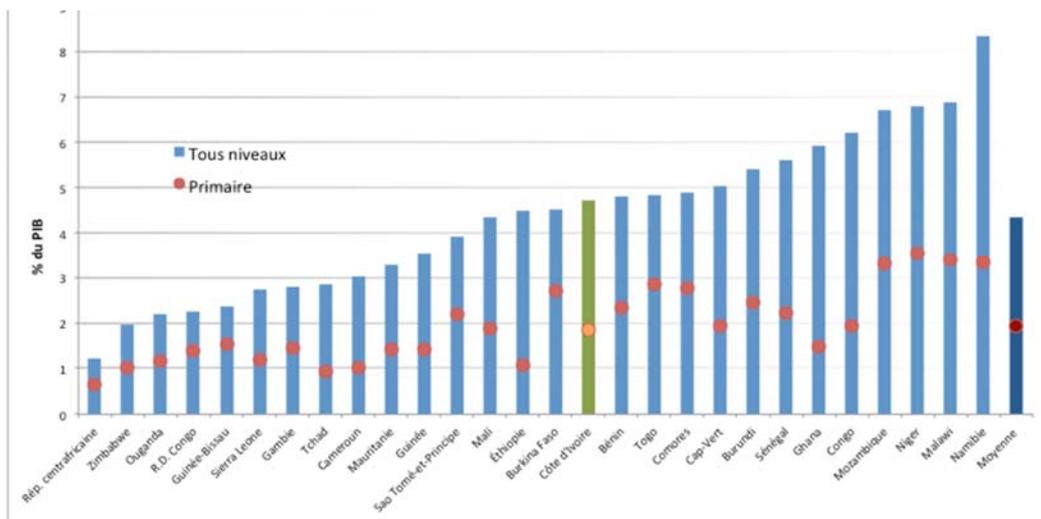
Sans surprise au privé les parents dépensent largement plus dans les frais de scolarité et d'inscription que sur les autres rubriques (52% en moyenne avec un pic atteignant 62% au préscolaire). L'achat de livres et fournitures scolaires qui est la deuxième grosse dépense (en dehors de la catégorie autres qui cumule tout ce qui n'a pas été classé) suit loin derrière avec 13% (Figure 31).

Il faut noter que malgré la gratuité de l'école primaire, il persiste encore des dépenses par élève très élevées dans l'enseignement primaire public. En effet, les parents ont dépensé en 2014 en moyenne presque 30 000 FCFA par élève inscrit au primaire. De ces dépenses, presque la moitié porte sur les divers frais d'écolage (23,5%) et les manuels et fournitures scolaires (25,3%) (Figure 31). La suppression effective de tous les frais et des fournitures scolaires apparaît comme une mesure devant favoriser la scolarisation primaire universelle en Côte d'Ivoire.

4. Comparaisons régionales

Une comparaison de certains indicateurs clés avec d'autres pays du continent africain permet de mettre en perspective la situation de la Côte d'Ivoire. Par exemple, la figure 25 montre qu'avec 4.7% du PIB dépensé par les administrations publiques pour l'éducation, la Côte d'Ivoire se situe près de la moyenne Africaine qui est de 4.3%. Il en va de même pour le % du PIB dirigé vers le primaire seulement, où l'indicateur de la Côte d'Ivoire est 1.8%, comparé à 1.9% en moyenne pour les autres pays de la région.

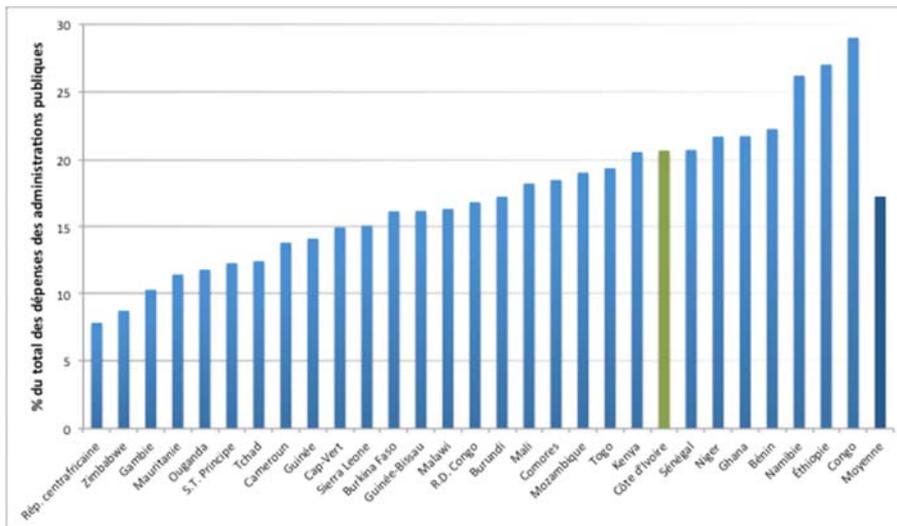
Figure 32: Dépenses des administrations publiques pour l'éducation en % du PIB, Afrique, année plus récente (2010-2014)



Source : Base de données en ligne de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO (ISU)

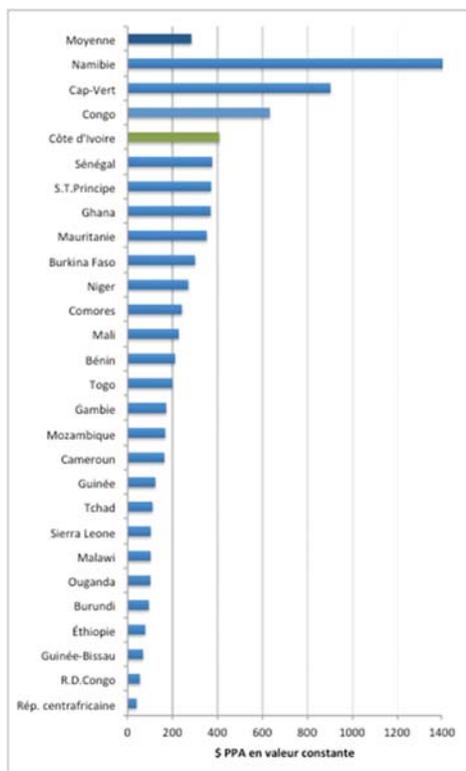
Par contre en termes de pourcentage du total des dépenses des administrations publiques, les dépenses de la Côte d'Ivoire pour le secteur éducatif dans son ensemble (20.7%) s'élèvent plus nettement au-dessus de la moyenne régionale de 17.3%.

Figure 33: Dépenses pour l'éducation (tous niveaux) en % du total des dépenses des administrations publiques, Afrique, année plus récente (2010-2014)



Source : Base de données en ligne de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO (ISU)

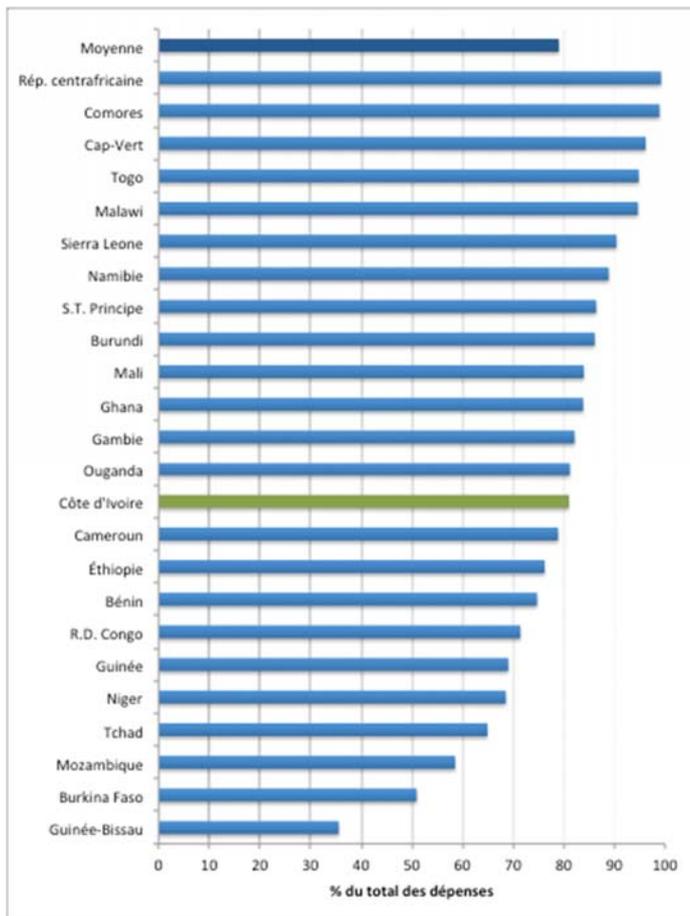
Figure 34: Dépense moyenne des administrations publiques par élève du primaire, \$PPA (constants), Afrique, 2010-2014



Une comparaison de la dépense publique moyenne par élève du primaire en dollars à Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) permet de voir en terme réel, combien est investi dans un seul élève d'un pays à l'autre. Encore une fois la Côte d'Ivoire se place relativement bien par rapport aux autres pays de la région, avec \$409 (PPA) investi par élève du primaire comparé à une moyenne de \$284 pour la région. Cette différence est en partie due au fait que le revenu par habitant en Côte d'Ivoire est plus élevé que dans plusieurs pays d'Afrique. En pourcentage du PIB par habitant, la Côte d'Ivoire investit pratiquement la moyenne du continent pour un élève du primaire (12.1% du PIB par habitant contre 11.8% en moyenne pour la région).

Source : Base de données en ligne de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO (ISU)

Figure 35: Dépenses pour le personnel en % du total des dépenses dans les établissements publics d'enseignement primaire, Afrique, année plus récente (2010-2014)



Source : Base de données en ligne de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO (ISU)

Au niveau du détail des dépenses, on constate également que la situation de la Côte d'Ivoire se compare à celle des autres pays de la région. Par exemple, Figure 28 montre que pratiquement tous les pays dépensent la grande majorité de leur budget pour l'éducation primaire pour la rémunération du personnel. En Côte d'Ivoire cette proportion se situe à 81% comparé à 79% en moyenne dans la région. C'est une situation que l'on peut qualifier de « normale », bien que cela laisse peu de place pour les autres dépenses telles que pour les infrastructures scolaires, ou les livres et le matériel pédagogique qui sont, en Côte d'Ivoire, surtout financés par les ménages.

5. Recommandations, perspectives et pérennisation du processus

Relativement à la gestion des dépenses publiques en éducation, les recommandations suivantes sont sorties à la suite de l'exercice CNE :

- ✓ Améliorer le niveau des dépenses de fonctionnement hors salaire (Ministères du secteur éducation-formation en collaboration avec le Ministère du budget)
- ✓ Augmenter les dépenses consacrées à l'alphabétisation (Ministères du secteur éducation-formation en collaboration avec le Ministère du budget)

Au niveau du système d'information et de données sur le financement de l'éducation en Côte d'Ivoire, certaines recommandations ressortent également afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité de ces données. Le travail de collecte et d'analyse des données du présent rapport ne s'est pas fait sans difficultés. Dans une perspective de pérennisation du processus, retenons ce qui suit :

- ✓ Institutionnaliser l'équipe interministérielle ayant travaillé sur l'élaboration des comptes nationaux de l'éducation;
- ✓ Renforcer les capacités de l'équipe technique nationale des comptes nationaux de l'éducation;
- ✓ Actualiser les données l'an prochain et assurer l'élaboration des comptes nationaux de l'éducation tous les deux(2) ans;
- ✓ Financer le processus d'élaboration des comptes nationaux de l'éducation.

Dans l'optique où l'exercice CNE devrait être répété et institutionnalisé, certaines actions devront être entreprises afin de compléter le portrait avec les données manquantes, et de modifier la façon dont les données existantes sont compilées et classifiées afin de faciliter le processus et de produire des données d'une plus grande exactitude. À cette fin, les problèmes identifiés et leur recommandation associée sont présentés ci-dessous :

Problèmes identifiés	Recommandations
<p>➤ Les enquêtes sur les ménages utilisées (Enquête Niveau de Vie 2008 et 2015) ne sont pas adaptées à une intégration facile avec d'autres sources de financement tel que nécessaire dans un exercice comme un CNE, en plus de ne pas être adaptés à des comparaisons internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer une légère révision des catégories de dépenses telles que demandées dans l'ENV, en prévision de la prochaine enquête ✓ Explorer les options pour une enquête (ponctuelle) dédiée à l'éducation à travers une collaboration entre l'INS et le secteur éducation
<p>➤ Les dépenses d'éducation des écoles privées, des organisations non gouvernementales, des fondations n'ont pu être captées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un mécanisme de centralisation des dépenses d'éducation des ONG et des Fondations (Ministères du secteur éducation-formation); ✓ Conduire une enquête sur les dépenses d'éducation des établissements privés (Ministères du secteur éducation-formation en collaboration avec l'INS)

<p>Données sur les ressources humaines et les dépenses associées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La désagrégation actuelle des lignes budgétaires de la solde n'est pas appropriée pour une analyse approfondie des dépenses d'éducation, nécessitant des estimations ➤ La confusion entre « emploi » et « fonction » a rendu difficile l'identification des enseignantes « craies en main » dans les fichiers de la DRH et de la Solde ; ➤ Les données de la solde n'ont pas de lien direct avec celles de la DRH. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Désagréger les lignes des salaires du personnel par ordre d'enseignement, et en personnel enseignant et non-enseignant (Ministère du budget - Direction de la Solde); ✓ Établir un système de gestion des statistiques sur les enseignants englobant les différentes sources afin d'avoir accès à des chiffres cohérents
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les ressources propres des collectivités locales affectées à l'éducation n'ont pu être retracées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une enquête auprès de ces collectivités en collaboration avec le Ministère en charge serait souhaitable dans le futur
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les informations financières du Programme Présidentielle d'Urgence (PPU) ne sont pas désagrégées par ordre d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un dialogue avec le PPU pourrait permettre d'obtenir des données désagrégées par ordre d'enseignement et par nature de façon régulière pour que celles-ci soient directement comptabilisées dans les dépenses pour le secteur

Conclusion

Les Comptes Nationaux de l'Éducation devraient permettre de couvrir les dépenses de toutes les sources de financement de l'éducation en Côte d'Ivoire à savoir les administrations publiques, les ménages, les entités privées et les sources internationales (PTF).

Les dépenses globales d'éducation ont connu une forte évolution de 2006 à 2015. Sur cette période, la plus grande partie des dépenses du secteur Éducation/Formation est le fait du Ministère de l'Éducation Nationale (45%).

L'administration centrale est le financeur principal de l'éducation en Côte-d'Ivoire. Sa contribution est en hausse sur la période 2006-2015. Ces dernières années, le Programme Présidentiel d'Urgence a intensifié l'augmentation des dépenses publiques de l'éducation. Les ménages contribuent également fortement aux dépenses globales d'éducation (entre 30 et 37% sur la période).

Les dépenses de fonctionnement représentent 94,5% des dépenses totales des administrations publiques.

L'analyse de l'évolution des coûts unitaires, mettant en regard les dépenses globales d'éducation et les effectifs des élèves/étudiants, sur la période 2006-2015 révèle une augmentation de la dépense moyenne par élève à tous les niveaux d'enseignement.

La prise en compte de toutes les dépenses relatives à l'éducation devrait nous permettre de disposer d'un CNE complet qui pourrait répondre à certain nombre de questionnements qu'exigent les nouvelles stratégies de gestion et de gouvernance.

PERSONNELS CLES

COMITE DE PILOTAGE

- **PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE**
 - ✓ KABRAN Assoumou, Directeur de cabinet du MEN
- **SECRETAIRE EXECUTIF DU COMITE DE PILOTAGE**
 - ✓ Mamadou FOFANA, Directeur des Stratégies de la Planification et des Statistiques du MEN
- **MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE**
 - ✓ Lambert KONAN, Conseiller Spécial du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille,
 - ✓ Prof Moussa SYLLA, Directeur de la Planification de l'Évaluation et des Statistiques du MESRS
 - ✓ Landry DOHO, Directeur des Etudes de la Planification et des Statistiques du METFP ;
 - ✓ Kaffouba TOURE, Directeur des Affaires Financière du MEN;
 - ✓ N'guessan Gabriel DOFFOU, Secrétaire Général de l'INS

EQUIPE TECHNIQUE

- **COORDONNATEUR NATIONAL**
 - ✓ KOFFI N'guessan, de la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques du Ministère de l'Education Nationale
- **MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE**
 - ✓ AKA Doré Désiré, de l'Institut National de la Statistique,
 - ✓ BINI Laurent, du Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
 - ✓ FOFANA Kadidja, du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille,
 - ✓ KOUADIO Kouman, du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
 - ✓ OGA BAMBA, du Ministère de l'Education Nationale.

ASSISTANCE TECHNIQUE : INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO

- ✓ Mme Elise LEGAULT, Spécialiste en financement de l'éducation
- ✓ Yacouba DJIBO Abdou, Conseiller statistique de l'ISU l'Afrique de l'ouest

COLLABORATION

- ✓ BEYOGBIN Berenger Yao du DAPS-COGES
- ✓ BEDI Abel du DAPS-COGES
- ✓ Ligbet Magloire de l'INS
- ✓ KOUAME N'goran Martial de l'INS

Annexe 1 : Tableaux de données

Sources: Calculs de l'équipe technique à partir des chiffres de la base de données du Ministère du Budget, des système d'informations des ministères du secteur éducation, et des ENV 2008 et 2014

Tableau 1: Dépenses totales pour l'éducation par source, 2006-2015

Millions FCFA

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Financement initial										
Administrations publiques	378 862	422 095	475 245	499 687	554 435	503 244	643 061	729 721	809 685	986 288
Sources internationales	109	93	2 678	14 367	15 352	499	13 253	15 495	9 956	18 219
Ménages	199 535	215 340	210 705	235 077	267 112	280 507	303 921	408 851	411 203	442 394
Financement final										
Administrations publiques	367 218	408 858	464 354	500 391	555 854	489 218	636 362	725 701	798 980	985 091
Sources internationales	-	-	-	-	-	-	9 776	4 665	3 889	1 163
Ménages	211 288	228 669	224 274	248 740	281 045	295 033	314 097	423 700	427 974	460 648
Grand total (valeurs courantes)	578 505	637 527	688 628	749 131	836 899	784 251	960 235	1 154 066	1 230 843	1 446 902
Grand total (valeurs constantes de 2014)	853 245	905 648	865 477	922 812	1 003 326	854 498	1 019 580	1 164 446	1 230 843	1 402 462
Dépenses totales pour l'éducation en % du PIB	6,2%	6,5%	6,3%	6,5%	6,8%	6,5%	7,0%	7,5%	7,3%	na

Tableau 2: Dépenses totales pour l'éducation par ordre d'enseignement, 2006-2015

<i>Millions FCFA</i>										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Préscolaire	9 542	10 528	11 973	14 233	16 431	15 607	20 688	28 194	35 604	46 194
Primaire	241 327	256 123	273 315	290 977	325 948	292 090	360 156	418 239	442 995	530 567
Secondaire général 1e niveau	97 393	106 661	121 681	139 505	152 022	148 354	189 195	231 143	269 478	312 849
Secondaire général 2e niveau	70 622	83 571	88 731	106 463	122 696	125 065	132 378	151 299	157 444	170 708
Formation professionnelle et technique	41 491	46 318	51 128	55 943	66 333	57 468	72 741	100 395	102 639	123 229
Supérieur	115 816	131 714	138 988	138 648	149 429	141 681	179 734	219 516	211 562	251 257
Alphabétisation et éducation non- formelle	2 314	2 612	2 812	3 362	4 039	3 987	5 343	5 279	11 121	12 097
En % du total										
Préscolaire	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	3%	3%
Primaire	42%	40%	40%	39%	39%	37%	38%	36%	36%	37%
Secondaire général 1e niveau	17%	17%	18%	19%	18%	19%	20%	20%	22%	22%
Secondaire général 2e niveau	12%	13%	13%	14%	15%	16%	14%	13%	13%	12%
Formation professionnelle et technique	7%	7%	7%	7%	8%	7%	8%	9%	8%	9%
Supérieur	20%	21%	20%	19%	18%	18%	19%	19%	17%	17%
Alphabétisation et éducation non- formelle	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	1%	1%

Tableau 3: Dépenses des administrations publiques, 2006-2015, millions FCFA

Financement initial (excluant les transferts de bailleurs internationaux, incluant les transferts aux ménages), millions FCFA

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Administration centrale	378 862	422 095	475 245	499 687	554 435	503 244	643 061	729 721	809 685	986 288
MENET	282 743	305 058	345 362	369 047	407 812	349 941	417 527	477 129	557 574	695 025
MEMEASFP	20 968	25 353	27 267	29 421	32 085	28 964	36 867	40 984	38 971	43 199
MESRS	73 705	82 526	92 748	88 987	102 806	112 016	135 698	150 732	138 159	171 145
Autres ministères	1 446	9 158	9 869	12 231	11 732	12 323	16 069	17 375	28 480	30 419
PPU	-	-	-	-	-	-	36 900	43 500	46 500	46 500
Conseil régionaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mairies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand total (valeurs courantes)	378 862	422 095	475 245	499 687	554 435	503 244	643 061	729 721	809 685	986 288
Grand total (valeurs constantes de 2013)	460 112	503 084	532 786	554 594	607 065	525 299	662 634	732 995	809 685	971 024

Financement final (incluant les transferts de bailleurs internationaux, excluant les transferts aux ménages), millions FCFA

Administration centrale	361 029	403 800	457 936	492 510	550 253	481 701	627 614	717 148	789 300	973 320
MENET	273 373	296 894	338 737	372 798	414 305	339 167	408 575	476 246	548 837	689 470
MEMEASFP	20 331	24 576	26 604	28 522	31 395	28 274	36 050	39 586	37 851	46 824
MESRS	65 879	74 663	84 485	81 074	94 911	104 286	132 634	143 044	130 642	163 627
Autres ministères	1 446	7 667	8 110	10 116	9 642	9 974	13 454	14 773	25 470	26 898
PPU	-	-	-	-	-	-	36 900	43 500	46 500	46 500
Conseil régionaux	-	-	-	-	-	-	-	5 946	7 209	8 680
Mairies	6 189	5 058	6 418	7 881	5 601	7 517	8 748	2 608	2 471	3 091
Grand total (valeurs courantes)	367 218	408 858	464 354	500 391	555 854	489 218	636 362	725 701	798 980	985 091
Grand total (valeurs constantes de 2013)	445 971	487 307	520 577	555 376	608 619	510 659	655 732	728 958	798 980	969 845

Note: Les dépenses des 'autres ministères' n'étaient pas disponibles en 2006

Tableau 4: Dépenses des administrations publiques pour l'éducation en % des dépenses publiques et du PIB, 2006-2015

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
PIB (source: Banque mondiale)	9 308	9 750	10 848	11 464	12 325	11 977	13 805	15 460	16 935	na
Dépense totales du gouvernement (source: FMI)	1 868	1 916	2 199	2 279	2 464	2 210	3 052	3 386	3 866	4 183
Dépenses des administrations publiques pour l'éducation en % du PIB	4,1%	4,3%	4,4%	4,4%	4,5%	4,2%	4,7%	4,7%	4,8%	na
Dépenses pour l'éducation en % des dépenses totales des administrations publiques	19,7%	21,3 %	21,1%	22,0%	22,6%	22,1%	20,9%	21,4%	20,7%	23,5%

Tableau 5: Dépenses par élève par ordre d'enseignement, toutes sources et sources publiques seulement, 2006-2015, FCFA constants de 2014

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Primaire (toutes sources)	138 771	140 043	130 041	135 669	143 613	113 561	127 588	139 046	139 444	154 976
Primaire (publiques seulement)	98 010	99 762	95 769	94 516	101 438	76 136	88 495	93 217	97 468	116 761
Sec. gén. 1 (toutes sources)	210 613	211 512	214 621	237 462	238 940	206 882	243 382	259 086	267 873	273 318
Sec. gén. 1 (publiques seulement)	96 315	100 053	109 463	125 890	123 083	95 384	119 764	125 883	150 821	154 295
Sec. gén. 2 (toutes sources)	547 457	460 328	448 622	425 706	394 161	309 982	411 554	475 643	498 928	477 343
Sec. gén. 2 (publiques seulement)	395 219	292 835	305 124	272 422	227 617	148 100	252 651	301 046	324 100	312 254
Supérieur (toutes sources)	912 781	1 001 365	1 025 649	1 006 460	1 134 082	na	na	1 297 476	1 198 623	1 377 952
Supérieur (publiques seulement)	580 891	685 466	745 395	719 267	846 985	na	na	971 179	869 196	1 029 040

Tableau 6: MENET: Dépenses totales par niveau (financement initial: incluant les transferts payés, excluant les transferts reçus), millions de Franc CFA

Millions de FCFA courants	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Pré-scolaire	5 923	6 610	7 823	8 508	9 493	8 071	10 446	12 356	15 747	22 238
Primaire	170 441	182 453	201 283	202 714	230 226	195 828	228 772	255 593	283 138	373 230
Sec. gén. 1	44 539	50 455	62 061	73 958	78 310	68 399	85 166	102 954	141 727	166 614
Sec. gén. 2	50 983	53 163	60 349	68 129	70 854	59 752	73 333	86 408	92 277	101 671
FP et technique sec. 2	3 839	4 626	5 393	7 001	8 601	8 448	7 889	7 163	7 530	11 762
FP post-sec. (CAFOP)	5 737	6 179	6 707	6 863	8 233	7 221	9 318	9 726	13 650	14 960
Alpha. et éducation non-formelle	1 281	1 571	1 745	1 873	2 095	2 221	2 603	2 930	3 504	4 550
Total financement initial	282 743	305 058	345 362	369 047	407 812	349 941	417 527	477 129	557 574	695 025
Total financement initial (FCFA constants de 2014)	343 380	363 590	387 177	409 600	446 524	365 278	430 236	479 270	557 574	684 268
<i>Transferts aux étudiants à l'étranger</i>	<i>600</i>	<i>622</i>	<i>1 204</i>	<i>1 735</i>	<i>2 349</i>	<i>2 505</i>	<i>2 505</i>	<i>2 959</i>	<i>1 103</i>	<i>1 346</i>
% du total										
Pré-scolaire	2,1%	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,5%	2,6%	2,8%	3,2%
Primaire	60,3%	59,8%	58,3%	54,9%	56,5%	56,0%	54,8%	53,6%	50,8%	53,7%
Sec. gén. 1	15,8%	16,5%	18,0%	20,0%	19,2%	19,5%	20,4%	21,6%	25,4%	24,0%
Sec. gén. 2	18,0%	17,4%	17,5%	18,5%	17,4%	17,1%	17,6%	18,1%	16,5%	14,6%
FP et technique sec. 2	1,4%	1,5%	1,6%	1,9%	2,1%	2,4%	1,9%	1,5%	1,4%	1,7%
FP post-sec. (CAFOP)	2,0%	2,0%	1,9%	1,9%	2,0%	2,1%	2,2%	2,0%	2,4%	2,2%
Alpha. et éducation non-formelle	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,7%

Tableau 7: Dépense du MENET par élève, FCFA constants de 2014

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Précolaire	133 943	150 721	166 660	147 375	153 866	114 031	119 491	111 425	121 720	152 615
Primaire	98 010	99 762	95 769	94 516	101 438	76 136	81 044	84 973	89 125	109 019
Sec. gén. 1	96 315	100 053	109 463	125 890	123 083	95 384	109 559	115 400	140 883	145 561
Sec. gén. 2	395 219	292 835	305 124	272 422	227 617	148 100	227 987	271 645	292 418	284 299

Tableau 8:	Dépenses totales du MESRS (financement initial)									
Millions de FCFA	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Enseignement supérieur (valeurs courantes)	68 807	77 725	88 129	83 455	97 716	107 631	130 392	144 988	130 716	164 174
Recherche (valeurs courantes)	4 898	4 801	4 619	5 533	5 091	4 385	5 307	5 745	7 444	6 971
Total financement initial	73 705	82 526	92 748	88 987	102 806	112 016	135 698	150 732	138 159	171 145
<i>Transferts aux étudiants à l'étranger</i>	4 113	4 113	4 113	3 814	3 945	4 092	4 186	4 220	4 269	4 220
Millions de Franc CFA constants de 2014	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Enseignement supérieur (valeurs constantes)	83 563	92 639	98 799	92 625	106 991	112 348	134 360	145 638	130 716	161 633
Recherche (valeurs constantes)	5 948	5 722	5 178	6 141	5 574	4 578	5 468	5 770	7 444	6 863
Total financement initial	89 512	98 361	103 977	98 766	112 565	116 925	139 829	151 408	138 159	168 496
<i>Transferts aux étudiants à l'étranger</i>	4 995	4 902	4 611	4 233	4 320	4 271	4 313	4 239	4 269	4 155
% du total	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Enseignement supérieur	93,4%	94,2%	95,0%	93,8%	95,0%	96,1%	96,1%	96,2%	94,6%	95,9%
Recherche	6,6%	5,8%	5,0%	6,2%	5,0%	3,9%	3,9%	3,8%	5,4%	4,1%

Tableau 9: Dépenses du MESRS par élève (enseignement supérieur),FCFA constants de 2014, 2006-2015

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
Dépenses par élève	542 289	590 914	650 338	605 804	741 604	na	na	856 967	740 582	900 366

Tableau 10: Dépenses totales pour l'ETFP par niveau du MEMEASFP (financement initial, millions de Franc CFA)

Millions de FCFA courants	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
FP sec. 1	4 143	4 825	5 659	6 013	6 560	5 667	7 304	8 396	7 308	8 505
FP sec. 2	10 171	12 926	12 980	13 484	16 000	19 580	23 697	19 677	25 108	21 187
FP post-sec.	6 448	7 286	8 378	9 656	9 258	3 483	5 624	12 659	6 320	13 262
Alpha. et éduc.non-form.	206	316	250	267	267	234	243	253	235	245
Total financement initial	20 968	25 353	27 267	29 421	32 085	28 964	36 867	40 984	38 971	43 199
Total financement initial (FCFA constants de 2014)	25 465	30 218	30 568	32 654	35 130	30 234	37 989	41 168	38 971	42 531
<i>Transferts aux étudiants à l'étranger</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	1 912	2 612
% du total	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
FP sec. 1	19,8%	19,0%	20,8%	20,4%	20,4%	19,6%	19,8%	20,5%	18,8%	19,7%
FP sec. 2	48,5%	51,0%	47,6%	45,8%	49,9%	67,6%	64,3%	48,0%	64,4%	49,0%
FP post-sec.	30,8%	28,7%	30,7%	32,8%	28,9%	12,0%	15,3%	30,9%	16,2%	30,7%
Alpha. et éduc.non-form.	1,0%	1,2%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%

Tableau 10: Dépenses du MEMEASFP par élève, FCFA constants de 2014, 2006-2015

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (budget)
FP sec. 1	786 183	1 081 951	877 613	938 581	948 649	1 472 212	1 134 542	1 574 537	657 575	541 890
FP sec. 2	359 759	477 608	449 389	438 518	377 861	552 665	500 344	266 807	331 322	260 565
FP post-sec.	1 336 393	1 800 518	1 565 455	1 614 707	1 679 123	1 236 573	2 192 468	2 311 054	1 001 225	1 803 222

Annexes 2 : Tableaux CNE complets, 2006-2015 (Volume II)